

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 974-219740149-20240409-DCM037_2024-DE



Ville de passion!

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable - 2023

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 974-219740149-20240409-DCM037_2024-DE

EDITO DE MADAME LE MAIRE.....	4
EDITO DE MADAME CAMILLE CLAIN	5
PREAMBULE.....	6
AXE 1 : GOUVERNANCE, ORGANISATION DU PILOTAGE ET TRANSVERSALITE	15
Mettre en place une cellule dédiée au Développement Durable & à la transition au sein de la collectivité	15
Réaliser le Bilan de Gaz à Effet de Serre de la collectivité	17
AXE 2 : MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC.....	18
Poursuivre la numérisation de l’administration.....	18
Sensibiliser & accompagner les équipes pour favoriser la montée en compétences et en efficacité de l’administration	18
Initier une démarche de collectivité éco-responsable	19
Faire de la commande publique un véritable levier pour le développement territorial durable.....	19
Poursuivre la démarche de sollicitation du Fonds Vert	20
AXE 3 : ENJEUX DE LA TRANSITION	22
Vers un territoire plus sobre en énergie	22
L’aménagement du territoire comme outil de résilience	24
La gestion des risques naturels, une nécessité à intégrer de manière transversale.....	28
Le développement des mobilités douces, vecteur d’amélioration du cadre de vie	29
AXE 4 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE L’ENVIRONNEMENT	31
Ramener la nature en ville et en favoriser l’accès	31
Lutter contre les dépôts sauvages et les VHU.....	32
Poursuivre et développer les actions engagées pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes	32
Renforcer les partenariats pour la préservation de la biodiversité	33
AXE 5 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS ET LES TERRITOIRES	35
Les Petits Aménagements de Proximité, renaturer en favorisant le lien social.....	35
Dynamisation de la vie locale à l’échelle des quartiers.....	36
Développement d’une démocratie participative	37
La Politique de la ville, un outil puissant pour la cohésion sociale et le développement durable ...	37
Développement de l’offre de logements d’urgence	38
AXE 6 : DEVELOPPEMENT DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES ...	39
Le programme « Quartiers Productifs » comme outil de développement économique durable	39
Favoriser l’emploi dans les filières de la transition, et en particulier l’Economie Sociale et Solidaire à travers les actions de la « Cité de l’emploi ».....	40
AXE 7 : EDUCATION ET SENSIBILISATION ECO-CITOYENNE DANS LES ECOLES ET LES QUARTIERS.....	43
Développement des actions de sensibilisation aux enjeux de la transition pour tous les publics ...	43

Politique de prise en compte de l'errance animale avec les différents partenaires..... 45

CONCLUSION 46

SYNTHESE DES PERSPECTIVES 2024 47

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 974-219740149-20240409-DCM037_2024-DE



EDITO DE MADAME LE MAIRE

En cours

Juliana M'DOIHOMA

Maire de Saint-Louis

EDITO DE MADAME CAMILLE CLAIN

En cours

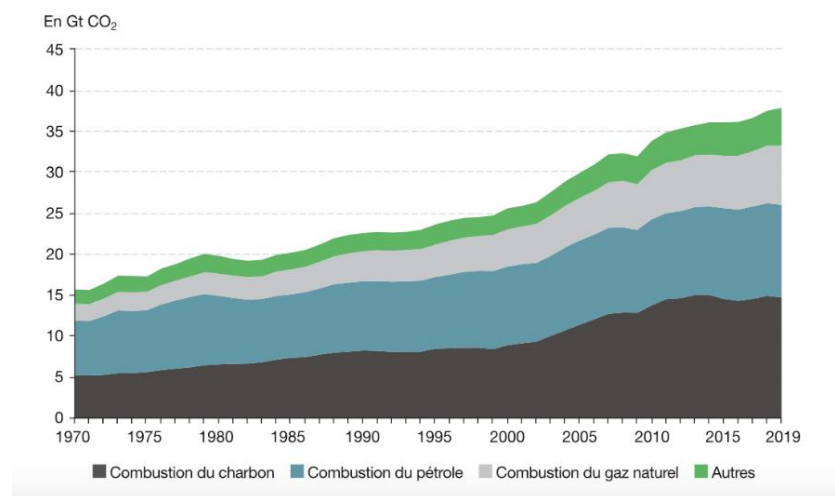
Camille CLAIN

Elue déléguée au Développement Durable et à l'Economie Circulaire

PREAMBULE

Les intempéries de la fin d'année 2023 et du début de l'année 2024 ont sonné le rappel de la nécessité de rendre les territoires résilients face aux impacts du dérèglement climatique.

Les émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES), principales responsables du changement climatique global ont atteint en 2019 le niveau mondial le plus élevé de ces 800 000 dernières années¹, donnant lieu à une modification extrêmement rapide du climat, à laquelle les êtres vivants n'ont pas la capacité de s'adapter. Les conséquences sont aujourd'hui sensibles, avec une modification des régimes de précipitations, une multiplication des phénomènes extrêmes, une hausse du niveau moyen des mers et des océans ainsi que leur acidification.



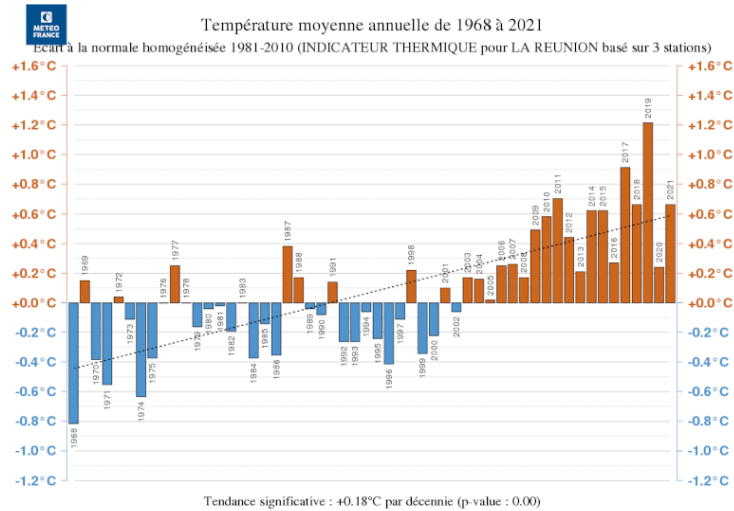
*Émissions de CO2 par combustible dans le monde
(source SDES, d'après EDGAR, 2020 ; AIE, 2021)*

A des fins de comparaison, à La Réunion, les émissions de GES ont augmenté de 20% entre 2004 et 2017², soit plus rapidement que la population, en lien avec l'augmentation moyenne des revenus et donc de la consommation de masse et des activités émettrices associées.

A La Réunion, la température moyenne a augmenté de +1°C en 50 ans¹, cette augmentation est du même ordre qu'au niveau mondial, mais pour respecter l'accord de Paris sur le climat de 2015 il faudrait limiter cette élévation de la T° à +2°C en 2100 rapport à 1880. Or dans un scénario pessimiste (pas ou peu de changement des comportements), elle sera de +3°C à +5°C.

¹ sixième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), 2023.

² rapport du CCEE de La Réunion « La Réunion à l'horizon 2040 UNE ÎLE FACE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ÉTAT DES LIEUX ET POLITIQUES D'ADAPTATION », 2022

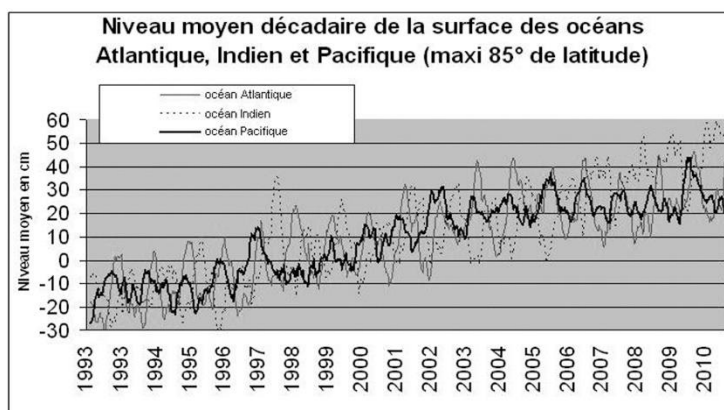


Il y a donc nécessité de mettre en place de fortes politiques d'atténuation des émissions de GES à tous les niveaux. Cependant en parallèle, il est nécessaire d'anticiper une augmentation en fréquence et en intensité des évènements climatiques. Il est donc essentiel d'élaborer au plus vite une stratégie d'adaptation aux effets du dérèglement climatique, afin d'en limiter les impacts sur les biens et personnes.

A La Réunion, les modèles scientifiques³ prévoient une augmentation des pluies de 10 à 20% en été austral, et une baisse significative (jusqu'à -30%) en hiver. Ainsi la disponibilité en eau sera affectée, avec des risques plus importants de sécheresse et d'épisodes pluvieux intenses, impactant la biodiversité mais également les productions agricoles.

Le nombre de jours annuels de fortes chaleurs devrait aussi être en nette augmentation par rapport à ce que l'on a connu depuis 1981. Cette augmentation est encore plus sensible en ville du fait des phénomènes d'îlots de chaleur urbains, et va devenir une réelle problématique de santé publique en particulier pour les séniors, qui représentent une part de plus en plus importante de la population réunionnaise.

De même, l'augmentation sensible du niveau de la mer donne lieu à un accroissement du risque de submersion marine et de recul du trait de côte.



Données numériques calibrées par Leuliette et al. (2004) et disponibles sur le site web de l'Université du Colorado à Boulder : <http://sealevel.colorado.edu/>

³ Projet BRIO (Building Resilience in Indian Ocean), Meteo France

Associé à un réchauffement de l’Océan Indien plus rapide que dans le reste du monde, l’érosion du littoral de moins en moins protégé par les coraux mourants ne fera que s’aggraver. Les ressources halieutiques sont également fortement impactées.

Province corallienne	Élévation moyenne des températures océaniques de surface en °C
Mer des Caraïbes	+0,14
Triangle de Corail-Asie du SE	+0,78
Océan Indien Oriental	+0,58
Océan Indien Occidental	+0,60
Pacifique Oriental	+0,43
Pacifique Occidental	+0,56

*Elévation des températures océaniques de surface sur la période 1950-2009 à l’échelle des provinces coralliennes
 (Source : Hoegh-Guldberg et al., 2014)*

En parallèle, on observe une nette augmentation de la production de déchets (530 kg/hab/an en 2007 => 640 kg/hab/an en 2017) et de la consommation d’énergie primaire (+60% en 20 ans).²

Avec une population croissante (+0,4% annuel) et vieillissante⁴, dans un espace contraint, la vulnérabilité du territoire de Saint-Louis est également croissante. Il est donc essentiel de s’engager pleinement dans une démarche d’adaptation aux effets du changement climatique afin de limiter les impacts.

Il y a également une réelle nécessité de procéder à un changement de paradigme, car le maintien d’une dynamique d’activité humaine sans remise en question des schémas actuels ne pourra pas permettre une trajectoire vertueuse permettant de limiter les impacts sur l’environnement et les vies humaines.

Cependant, cette transformation pourra être porteuse de nombreux bénéfices, en améliorant la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des habitants. Moins de pollutions, une meilleure alimentation, moins de précarité énergétique, plus de marche et de vélo, des espaces publics favorisant le lien social : la transition écologique aura des effets bénéfiques directs sur la santé physique et mentale de la population. La résilience implique plus de coopération et de solidarité au sein du territoire, comme entre les territoires.

Le développement des projets d’atténuation aux effets du changement climatique ainsi que ceux liés à l’adaptation pourront être moteurs d’un développement économique responsable en particulier à travers des projets de l’économie sociale et solidaire, visant le développement d’un système économique plus juste et respectueux des limites planétaires.

Pour cela, il apparaît nécessaire d’évaluer les politiques publiques à l’aune de leur impact sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les Nations Unies.

⁴ INSEE



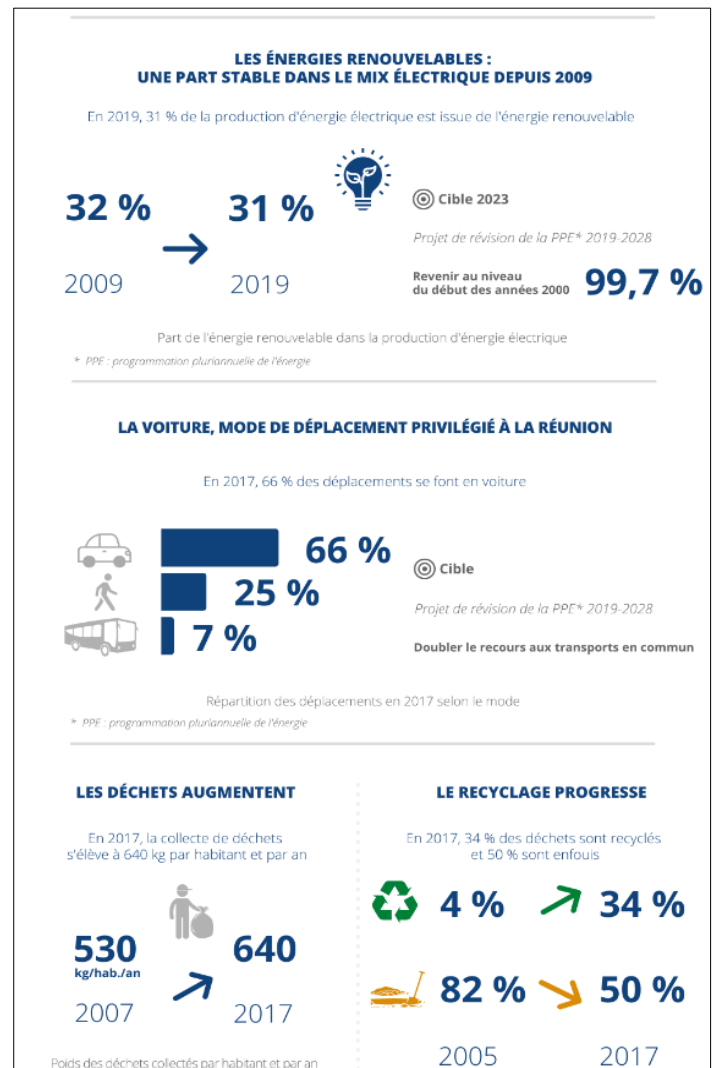
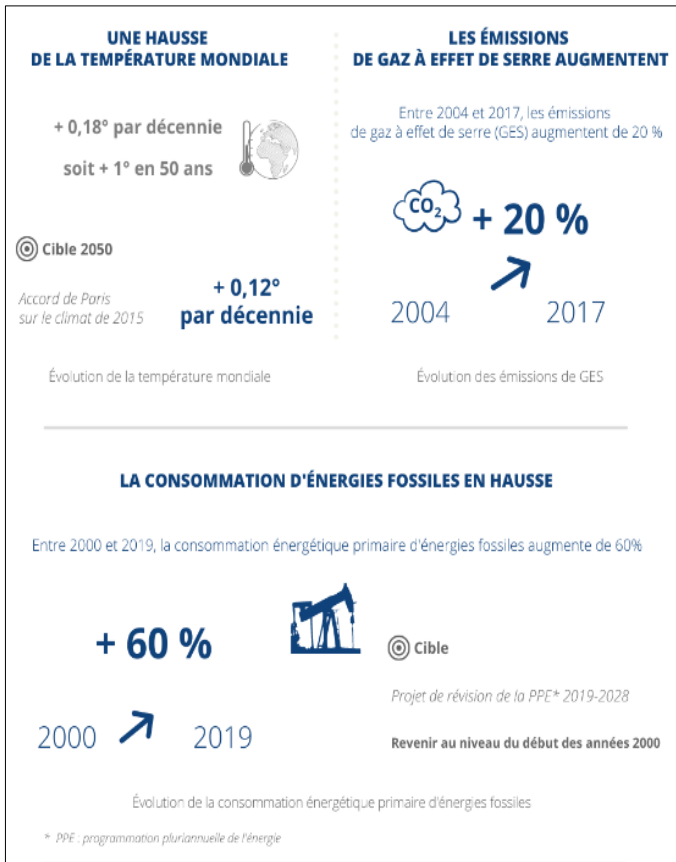
Au niveau national, ces ODD se retrouvent à travers les 5 finalités retenues dans le code de l'environnement :

- 1) La lutte contre le changement climatique ;
- 2) La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3) La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4) L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5) La transition vers une économie circulaire, fondé sur des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

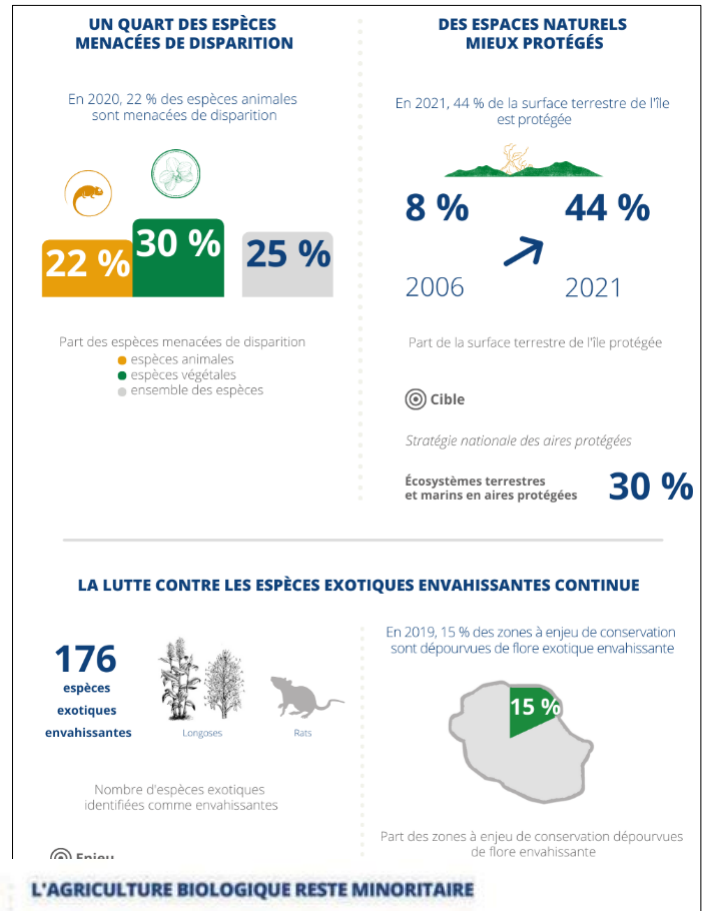
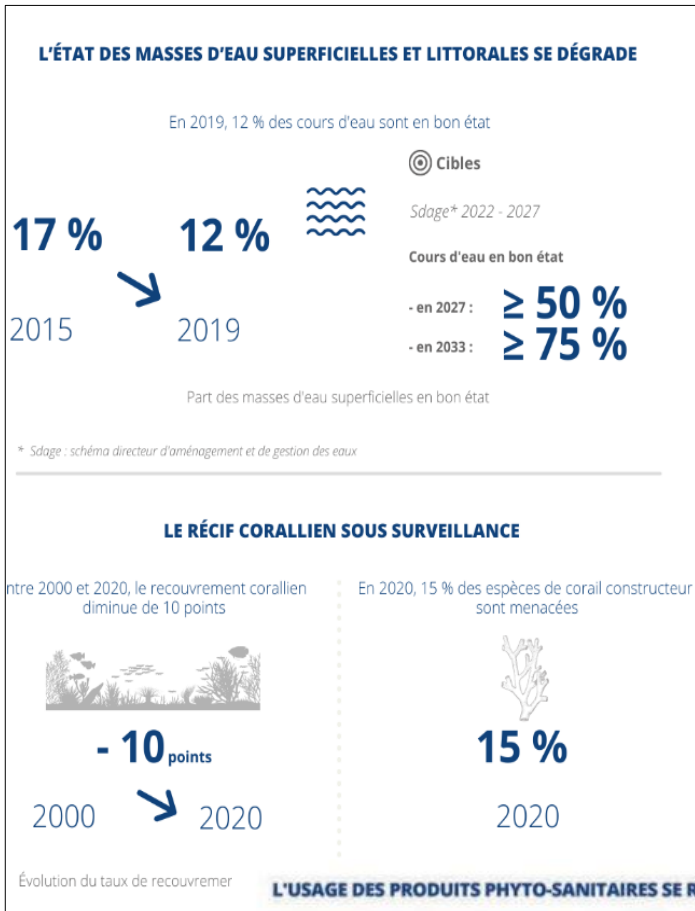
A La Réunion, l'évolution des indicateurs liés à ces finalités a été analysée sur 20 ans par l'INSEE et la DEAL (*Objectifs du Développement Durable à La Réunion, analyse de l'évolution des indicateurs depuis 20 ans, mai 2022*).

Les résultats de ces analyses vous sont présentés de manière synthétique à travers les illustrations suivantes :

1) La lutte contre le changement climatique



2) La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



L'USAGE DES PRODUITS PHYTO-SANITAIRES SE RÉDUIT

Entre 2009 et 2019, l'usage des pesticides baisse de 15 %



Cible
Plan Ecophyto
2025 : **- 50 %**

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE RESTE MINORITAIRE

En 2020, la surface agricole utilisée pour l'agriculture biologique s'élève à 5 % à La Réunion



LE RENDEMENT DES RÉSEAUX BAISSÉ

En 2017, pour 100 litres d'eau prélevés en milieu naturel, seuls 61 litres sont utilisés par les usagers ou services publics



Cible
Loi Grenelle 2
Plan d'actions communal contre les fuites obligatoire si rendement **< 85** pour 100 Litres

L'ASSAINISSEMENT S'AMÉLIORE

En 2019, 53 % des foyers sont équipés de l'assainissement collectif



3) La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL S'AMÉLIORE LÉGÈREMENT À LA RÉUNION

En 2018, le taux d'emploi des 15 à 64 ans s'élève à 46 %



LA RICHESSE PRODUITE SUR LE TERRITOIRE AUGMENTE

En 2020, le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élève à 66 % de celui de la France



LA PAUVRETÉ RECULE FORTEMENT ENTRE 2007 ET 2018

En 2018, 39 % des Réunionnais vivent sous le seuil métropolitain de pauvreté



LES INÉGALITÉS DE REVENUS SE RÉDUISENT

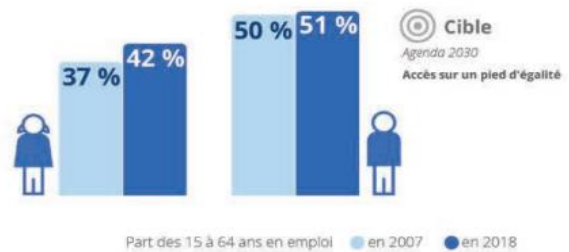
Les 10 % les plus aisés disposent d'un revenu minimal



Rapport du revenu minimal des 10 % les plus aisés au revenu maximal des 10 % les plus pauvres

LES ÉCARTS ENTRE FEMMES ET HOMMES SE RÉDUISENT

En 2018, 42 % des femmes ont un emploi contre 51 % des hommes



4) L'épanouissement de tous les êtres humains

DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 1950, 30 ANS D'ESPÉRANCE DE VIE GAGNÉS

En 2020, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85 ans pour les femmes



L'ESPÉRANCE DE VIE AUGMENTE MOINS VITE DEPUIS 2011

Entre 2011 et 2020, l'espérance de vie à la naissance s'allonge en moyenne de 1,9 mois par an pour les femmes



L'OFFRE DE SOINS FACE AU DÉFI DU VIEILLESSEMENT DE LA POPULATION

Entre 2018 et 2050, le nombre de personnes de 75 ans ou plus triplerait



En 2019, à La Réunion, le nombre de lits médicalisés s'élève à 35 pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus



LE LOGEMENT SOCIAL TOUJOURS EN TENSION

Entre 2011 et 2020, le nombre de demandes de logement social augmente de 15 %



Évolution du nombre de demandes de logement social

LA TACHE URBAINE S'ÉTEND

En 2017, la surface urbanisée couvre 12 % du territoire



Part de la surface urbanisée

5) La transition vers une économie circulaire, fondé sur des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

LES DÉCHETS AUGMENTENT

En 2017, la collecte de déchets s'élève à 640 kg par habitant et par an



Poids des déchets collectés par habitant et par an

🎯 Cibles

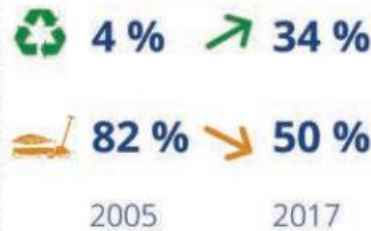
Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

2030

Diminuer de 15 % la production de déchets par habitant par rapport à 2010 **530 kg/hab./an**

LE RECYCLAGE PROGRESSE

En 2017, 34 % des déchets sont recyclés et 50 % sont enfouis



Part des déchets : ● recyclés ● enfouis

2035

Taux d'enfouissement des déchets **< 10 %**

Zoom sur :

L'économie circulaire ne se limite pas à la simple gestion des déchets, mais relève d'une réflexion globale sur les modes de production et de consommation, afin de parvenir à un modèle de fonctionnement résilient, en adéquation avec les limites planétaires.

Elle nécessite la prise en compte de l'impact environnemental de l'usage des ressources utilisées pour la production comme des process de fabrication, de transport et d'élimination, l'intégration des différents producteurs et consommateurs au sein de systèmes d'écologie industrielle et territoriale permettant d'optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire, le développement d'une économie de la fonctionnalité, visant à privilégier l'usage à la possession et le nécessaire développement d'une consommation responsable, afin de sortir du cycle de la surconsommation de produits à fort impact environnemental.

Le rapport relatif à la situation en matière de Développement Durable de la commune pour 2023 présente ainsi le bilan des actions portées en 2023 par la collectivité, en lien avec ses partenaires, au regard des enjeux de la transition, ainsi que les orientations et politiques à mener pour 2024 afin d'améliorer l'impact de l'action publique de la commune sur les différentes dimensions du développement durable.

Il n'a pas l'ambition de parvenir à une évaluation exhaustive du fait de la récente mise en place de la cellule Développement Durable au sein du Pôle Développement Territorial Durable. Cependant, la démarche sera mise en œuvre pour le rapport de l'année 2024, avec la définition d'indicateurs stratégiques à suivre.

Le présent rapport présente les actions menées par la collectivité en 2023 conformément aux axes inscrits dans le rapport de développement durable de 2022.

Dans une volonté de cohérence et de facilité de présentation, la finalité du développement durable visée est précisée pour chaque axe et identifiée par les pictogrammes suivants :



FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



FINALITE : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES



FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE



FINALITE : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS



FINALITE : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

AXE 1 : GOUVERNANCE, ORGANISATION DU PILOTAGE ET TRANSVERSALITE



Mettre en place une cellule dédiée au Développement Durable & à la transition au sein de la collectivité

Une cellule dédiée à la transition a été mise en place en fin d'année 2023 avec le recrutement d'une chargée de mission directement rattachée à la DGA du pôle Développement Territorial Durable, appuyée par un animateur de proximité.

La cellule a pour missions principales de :

- Elaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer le projet de développement durable de la collectivité.
- Conduire des actions et des projets dans les thématiques en lien avec le développement durable et la responsabilité sociétale de la collectivité, en mobilisant les différents partenaires (intercommunalité, Département, Région, Etat, ...).
- Être en appui aux différents services de la collectivité sur les thématiques relevant du champ de compétences.

La chargée de mission a pu rencontrer les partenaires extérieurs (CIVIS, Département, Région, Etat, Conservatoire du Littoral, associations), afin de permettre la définition d'une feuille de route et l'élaboration d'un plan d'actions à horizon 2026. Une synergie avec les différentes parties prenantes a pu être initiée afin de permettre une coordination technique et opérationnelle transversale de la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques.

Une feuille de route s'appuyant sur 7 axes, déclinés en sous-axes et plus de 80 actions a été élaborée et sera prochainement soumise à la concertation en interne :

I. S'appuyer sur un service public accessible et exemplaire

- Gérer de manière durable les espaces verts de la ville
- Optimiser la gestion des déchets produits par les services de la ville
- Favoriser des achats, des chantiers responsables et organiser des manifestations responsables
- Economiser les ressources (eau, énergie...)
- Sensibiliser les élus et agents de la ville au développement durable
- Faciliter l'intégration des agents de la ville et leur sensibilisation dès leur arrivée

II : Lutter contre les dérèglements climatiques et s'adapter à leurs effets

- Inciter à une utilisation rationnelle de l'énergie et au développement des énergies renouvelables
- Intégrer de manière systémique la question de la gestion des risques naturels dans les politiques publiques
- Définir une politique en matière de transports, déplacements et stationnement sur la commune
- Mettre en place de véritables pôles multi-modaux

III. Préserver la biodiversité, les milieux, les ressources, le cadre de vie

- Optimiser la gestion des déchets
- Maintenir-restaurer la biodiversité sur la commune et préserver-valoriser les ressources, milieux et paysages

IV. Contribuer au bien-être de tous les habitants

- Maintenir-développer l'offre de services de proximité dans la ville et les quartiers
- Favoriser l'inclusion des habitants
- Augmenter et diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins
- Faciliter l'accès à la culture et au sport

V. Favoriser la cohésion sociale et la solidarité

- Favoriser les rencontres et le lien social
- Accompagner les personnes en difficultés
- Proposer des actions en direction de la jeunesse

VI. Inciter les acteurs du territoire à participer à la vie publique

- Sensibiliser la population au développement durable
- Inciter les Saint-Louisiens et Rivérois à participer à la gouvernance de leur ville dans le cadre des instances citoyennes
- Accompagner les forces vives du territoire vers une pratique exemplaire

VII : Soutenir le développement économique de la commune et inciter à des modes de production et de consommation responsables

- Soutenir l'agriculture et les productions locales
- Inciter à des modes de consommations responsables
- Redynamiser le territoire et son attractivité
- Contribuer au développement touristique durable de la ville

Perspectives 2024

→ Décliner la feuille de route en intégrant des indicateurs d'objectifs et de suivi permettant une évaluation systématique des politiques publiques menées au regard des finalités de développement durable

→ Poursuivre la mobilisation et la coordination de l'ensemble des parties prenantes (agents, élus, habitants, acteurs locaux), afin de favoriser une appropriation par l'ensemble de la collectivité des enjeux et des objectifs de la transition écologique et sociale à travers une approche transversale

→ Initier la création d'un réseau de référents développement durable au sein de la collectivité pour assurer le suivi des différents indicateurs

→ Développer des actions de proximité afin de sensibiliser les habitants comme les agents de la collectivité aux enjeux de la transition, à travers des animations au sein des MCP, des écoles pendant le temps périscolaire ou encore lors d'évènements spécifiques.

Réaliser le Bilan de Gaz à Effet de Serre de la collectivité

L'article L. 229-25 du code de l'environnement prévoit la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et d'un plan d'action volontaire visant à les réduire pour toute commune de plus de 50 000 habitants. Ce bilan est à renouveler tous les 3 ans.

L'objectif est que chaque organisation mesure son impact climatique et agisse concrètement pour le réduire, tout en communiquant de façon transparente sur ses actions.

Afin de satisfaire à cette obligation, la commune de Saint-Louis a démarré en 2023 la réalisation de son premier bilan, qui se basera sur les données de l'année 2022.

Le bilan sera réalisé en milieu d'année 2024 et un plan d'actions de réduction de ces émissions sera ensuite co-construit avec les agents et les élus, pour une publication en fin d'année 2024.

Perspectives 2024

→ Associer le maximum de parties prenantes à la réalisation du plan d'actions afin de diminuer l'impact des politiques publiques et de l'activité de la collectivité sur le climat. Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre sera publié et le déploiement du plan d'actions démarrera d'ici la fin de l'année 2024

→ Initier l'élaboration d'un budget vert de la collectivité et d'une analyse systémique de l'impact des politiques publiques sur les 5 engagements de développement durable identifiés dans le code de l'environnement.

AXE 2 : MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC



Poursuivre la numérisation de l'administration

La numérisation du service public permet un gain en efficacité et une optimisation des ressources de la collectivité (moins d'impressions, tâches répétitives pouvant être automatisées) ainsi qu'une diminution des besoins en déplacements pour les usagers. Pour autant, il faut s'assurer que cette dématérialisation n'exclue pas des usagers n'ayant pas un usage courant des outils numériques.

A titre d'exemple, en 2023, la dématérialisation des actes d'urbanisme s'est poursuivie, avec 1193 demandes en ligne sur 1761 soit 67 %.

De même, les convocations au Conseil Municipal sont maintenant transmises par voie numérique, évitant leur impression et envoi par courrier avant chaque session.

Perspectives 2024 :

- Développer les e-parapheurs
- Poursuivre la digitalisation de la fonction RH (déploiement d'un SIRH, gestion électronique des dossiers individuels, système automatisé de décompte du temps de travail effectif...)
- Mettre en œuvre du logiciel de gestion interne aux Services Techniques
- Intégrer au projet ANET (Archivage numérique en Territoires) pour développer l'archivage numérique
- Equiper en matériel numérique les Maisons Communales de Proximité afin de proposer aux administrés une e-administration de proximité

Sensibiliser & accompagner les équipes pour favoriser la montée en compétences et en efficacité de l'administration

Afin d'assurer la bonne prise en compte des enjeux de développement durable au sein de la collectivité, et leur appropriation par une majorité des agents, il est nécessaire de leur assurer des conditions de travail optimales mais également de leur permettre de monter en compétence, en particulier à travers des actions de formation.

Ainsi, la refonte de l'administration initiée dès le début du mandat se poursuit avec la mise en œuvre de la deuxième phase de réorganisation des services, permettant entre autres, le renforcement des capacités d'ingénierie et d'encadrement.

Perspectives 2024 :

- Mettre en place des sessions de sensibilisation des agents aux enjeux climatiques (à travers la Fresque du Climat en particulier)

→ Développer un plan de formation permettant l'intégration par tous les agents des enjeux du développement durable dans le cadre de leurs missions, avec un focus particulier sur certains métiers, en particulier pour les directions des services techniques (routes, logistique, environnement), de la restauration collective...

→ Poursuivre la déclinaison opérationnelle de la politique RH, dans un esprit de co-construction et de dialogue avec les représentants du personnel, en progressant sur la digitalisation de la fonction RH

Initier une démarche de collectivité éco-responsable

Les acteurs publics se doivent de démontrer leur exemplarité afin d'engager les autres acteurs de la société dans la démarche de transition.

Les actions portées par la collectivité ne sont à ce jour pas intégrées dans un plan spécifique, il s'agira de proposer une politique transversale, co-construite avec les agents et les élus.

La généralisation du tri des déchets, réalisée de manière aléatoire selon les services, doit également être mise en œuvre avec le soutien de la CIVIS.

La loi AGEC impose au 1^{er} janvier 2024 le tri à la source des biodéchets. Afin de s'y préparer, la commune avait répondu en 2023 à l'AMI de La Région pour installer des bio composteurs au sein des écoles. Une expérimentation a donc pu être lancée avec l'installation de bacs à compost dans 4 écoles en fin d'année 2023. Une première action de formation des agents a pu être menée en début d'année 2024.

Perspectives 2024 :

→ Organiser de sessions de formation au tri pour les agents de la collectivité en lien avec la CIVIS et équiper les services pour sa mise en œuvre opérationnelle

→ Réaliser un diagnostic sur la gestion des déchets générés par l'activité de la commune (dans l'administration mais également au niveau des équipements communaux et sur la voie publique) et élaboration d'un plan d'actions pour leur réduction et leur tri (installation de poubelles...), en lien avec les partenaires (CIVIS, ILEVA...).

→ Co-construire une charte de la collectivité éco-responsable intégrant un plan d'actions et des indicateurs de suivi

→ Étendre la mise en place des bio composteurs dans les écoles au regard des retours d'expérience de l'expérimentation, et poursuivre la sensibilisation et la formations des agents dans les écoles, comme des élèves à travers des animations spécifiques

→ Définir un cadre pour l'organisation éco-responsable des manifestations communales

→ Inciter les agents au covoiturage et/ou aux modes de déplacements doux, dans le cadre de leurs missions mais également sur leurs trajets domicile-travail

Faire de la commande publique un véritable levier pour le développement territorial durable

La loi Climat et Résilience, n° 2021-1104 du 22 août 2021, inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la

commande publique en modifiant et complétant le code de la commande publique. Lorsqu'il détermine la nature et l'étendue de ses besoins, l'acheteur doit prendre en compte « des objectifs de développement durable dans leur dimension économique, sociale et environnementale ».

La prise en compte de ces objectifs dans la définition des besoins est, pour l'acheteur, une obligation de moyen.

Dans le cadre de ses marchés, la commune de Saint-Louis intègre ces critères d'évaluation, et demande en particulier aux candidats de décrire leur démarche pour favoriser la réduction de leur impact sur l'environnement le respect des labels ou certifications, la gestion des déchets liés à l'intervention ou encore l'utilisation de matériaux recyclés. De plus une clause d'insertion est systématiquement intégrée dans les marchés où cela est permis.

Un marché de fournitures pour l'équipement informatique de la collectivité a par exemple été passé en y intégrant des équipements reconditionnés. De même, un travail important de sourcing auprès des producteurs a été effectué afin d'adapter l'allotissement du marché de denrées alimentaires aux capacités de réponses des acteurs locaux.

Perspectives 2024 :

→ Initier la réflexion sur un SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables), le seuil du volume de marchés publics portant obligation d'en adopter un sera en effet probablement atteint avec le lancement des marchés de travaux du NPNRU

→ Progresser sur la définition des produits à commander : papiers recyclés, fournitures à base de produits recyclés, produits d'entretiens respectueux de l'environnement, ...

Poursuivre la démarche de sollicitation du Fonds Vert

Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à :

- **renforcer leur performance environnementale** (rénovation énergétique des bâtiments publics, tri à la source et valorisation énergétique des biodéchets, modernisation de l'éclairage public,...)
- **adapter leur territoire au changement climatique** (prévention des inondations, protection du bâti contre les vents cycloniques, adaptation au recul du trait de côte, renaturation des villes et villages)
- **améliorer leur cadre de vie** (recyclage des friches, développement du co-voiturage, déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité (protection des espaces naturels, plans nationaux d'action pour les espèces menacées, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration écologique).

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert dès 2024.

En 2023, le projet de l'espace public "parking du Ruisseau" a été financé via ce fonds, à hauteur de 79% pour un montant total de 185 379€. Il s'agit d'un parking végétalisé, avec des revêtements perméables, à proximité du collège du Ruisseau. Cet espace a bénéficié de plantations d'endémiques à travers le plan 1 million d'arbres et a servi de base pour une sensibilisation des élèves des

établissements du quartier sur la thématique de la biodiversité. Un espace a également été dédié à l'installation d'un jardin entretenu par les élèves du collège



Perspectives 2024 :

→ Poursuivre le montage de nouveaux projets afin de faciliter leur financement, en particulier sur les thématiques suivantes :

- Modernisation de l'éclairage public
- Renaturation des espaces urbains
- Rénovation énergétique des bâtiments publics (et en particulier le groupe scolaire Plateau Goyave).

AXE 3 : ENJEUX DE LA TRANSITION



Vers un territoire plus sobre en énergie

La Réunion est un territoire extrêmement dépendant aux énergies fossiles : l'électricité est issue à 62% de sources non renouvelables (2022), et les énergies fossiles représentent 83% de la consommation primaire d'énergie (production électrique et transport).

La combustion de ces énergies fossiles est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre. Il est donc essentiel de parvenir à diminuer cette consommation.

De plus, dans le contexte actuel inflationniste, il est nécessaire de parvenir à diminuer les consommations d'énergie de la collectivité, et en particulier l'électricité.

Cela passe par trois principaux modes d'action : la rénovation énergétique du bâti, l'optimisation des consommations et la production d'énergie renouvelable.

- Concernant le patrimoine communal, la **rénovation énergétique du bâti scolaire** a été priorisée. En effet, avec l'accélération du changement climatique et ses impacts notables sur le patrimoine bâti communal, notamment au niveau des bâtiments scolaires, il devient urgent pour la collectivité de s'inscrire dans une démarche de sécurisation et d'engager la phase opérationnelle de la transition écologique de son patrimoine.

Trois axes sont priorités pour la réhabilitation du bâti scolaire :

- Sécurisation des biens et des personnes,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Amélioration des performances énergétiques

Les derniers évènements cycloniques ont conforté la nécessité d'accélérer les opérations de clos-couvert. A ce titre, un certain nombre de moyens (accords-cadres étanchéité et charpente/couverture) ont été mis en place en 2023 afin de répondre de manière agile aux dégâts causés par les intempéries : Étanchéité horizontale de l'école H.Hoarau et H.Lapierre et pose de brasseurs d'air dans l'école P. Picasso.

De plus, avec l'officialisation du PO-FEDER 2021/2027, la collectivité lance la phase opérationnelle de transition énergétique de son patrimoine bâti. À ce titre, le groupe scolaire de Plateau Goyaves a été identifié comme établissement-test pour une opération d'amélioration des performances énergétiques et d'adaptation aux changements climatiques.

Cette opération en cours d'étude actuellement et d'un montant d'environ 3M€ sera proposée dans le prochain appel à manifestation d'intérêt du FEDER et ; elle pourrait émerger à près de 85% de financement.

L'école Ambroise Vollard est identifiée comme second établissement pilote pour les mêmes travaux. En fonction des résultats de cette phase-test, la collectivité pourrait s'engager dans un plan global sur les prochaines années pour traiter à terme la totalité des écoles.

- La **consommation électrique** est un poste de dépense de fonctionnement important pour la commune :
 - En 2022, elle s'élevait à près de 485 000€ (en augmentation de 20% par rapport à 2021), avec comme poste principal de dépense l'éclairage public.
 - En 2023, la commune a poursuivi la modernisation de l'éclairage public en intégrant de l'éclairage LED (un millier de luminaires d'éclairage public ont été acquis), solaire (dans la RHI Pont-Neuf, 12 luminaires ont été acquis 2023 pour un montant de 46,5 K€ dont 34,8 K€ de participation communale).
 - La commune a également débuté une évaluation de la consommation en fluides.
 - Les éclairages des écoles sont en cours de remplacement par des ampoules à basse consommation.

- La **production d'énergies renouvelables** est un moyen d'effacer une partie des consommations. A ce jour, les toitures d'un certain nombre de sites ont été équipés panneaux photovoltaïques en location de toiture (stade Théophile Hoarau, Mairie Annexe de la Rivière, ainsi que 6 écoles). En 2022, la production électrique des écoles a représenté plus de 853 Mwh, soit **37%** de la consommation électrique totale de la commune.

Perspectives 2024 :

→ Rénovation énergétique :

- lancer les travaux sur le groupe scolaire Plateau Goyave et l'école Ambroise Vollard
- réaliser les travaux d'étanchéité dans plusieurs écoles de Saint-Louis et de La Rivière
- améliorer le confort thermique des écoles avec l'installation généralisée des brasseurs d'air
- poursuivre les études pour la rénovation du bâtiment Hyppolite Foucque seront poursuivies
- engager une réflexion sur la végétalisation et la dé bétonisation des cours d'écoles

→ Optimisation des consommations :

- poursuivre le relamping de bâtiments publics en éclairage basse consommation
- élaborer un plan d'actions anti-gaspillage sur les fluides
- installer des dispositifs de sous comptage spécifiques pour un suivi en temps réel des consommations
- installer les LED d'éclairage public acquis en 2023 en complément de l'opération de relamping du SIDELEC.
- mettre en place 8 luminaires solaires supplémentaires sur le site de la RHI Pont-Neuf, pour compléter les installations de 2023 afin de rendre plus efficace l'éclairage sur la Promenade du Sacré Cœur
- le SIDELEC devrait également procéder à la rénovation de l'éclairage sportif de 6 sites (Complexes sportifs Théophile HOARAU et Roches Maigres, Terrains de football DALLEAU au Gol

SAINT-LOUIS, des Makes et de bassin Verval, Stade Ludovic VIADÈRE à LA RIVIÈRE), permettant la mise en place d'équipements plus économes.

- acquérir des équipements plus économes en énergie pour la cuisine centrale

→ Production électrique :

- équiper une école supplémentaire (Paul Salomon 2) devrait être équipée en panneaux photovoltaïques
- réaliser en lien avec le SIDELEC, une analyse du potentiel d'installation de panneaux sur le bâti communal
- définir les Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables sur le territoire de la commune
- intégrer des préconisations spécifiques dans le cadre de la révision du PLU pour faciliter l'installation de centrales photovoltaïques en milieu artificialisé
- installer des bornes de recharge de véhicules électriques couplées à de la production photovoltaïque lors des opérations de rénovation des bâtiments communaux (Hyppolite Foucque, Mairie annexe de La Rivière, police municipale...)

L'aménagement du territoire comme outil de résilience

La politique d'aménagement de Saint-Louis se trouve à un tournant décisif, avec le lancement début 2022 de la procédure de **révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** ainsi que l'arrivée en phase opérationnelle du NPNRU du Gol en 2024.

Le PLU actuel datant de 2014, il devenait nécessaire de procéder à sa révision, afin de mieux intégrer les enjeux de la transition (loi Elan, loi Climat et Résilience...) et de prendre en compte la nécessaire adaptation au changement climatique qui devient de plus en plus sensible.

Les études de diagnostic du territoire et d'état initial de l'environnement sont quasiment finalisées. Il a également été engagé l'étape de « Projet d'Aménagement et de Développement du Territoire » (PADD) avec des séquences de concertation dans les quartiers de la commune dans le cadre des Conseils Participatifs Citoyens, sur les marchés et à la sortie de l'école des Makes et la mise en ligne d'un questionnaire.

Les orientations envisagées sont les suivantes :

- Sauvegarder le patrimoine local, l'identité et le caractère authentique de la commune
- Permettre un développement raisonné et éco-responsable des Hauts (Tapage, Canot, Gol les Hauts, Bellevue)
- Améliorer la qualité et le cadre de vie
- Préserver les espaces naturels remarquables et favoriser l'essor de la nature en ville
- Préserver les espaces agricoles et soutenir les projets portés par les exploitants agricoles
- Favoriser les modes doux
- Être exemplaire sur le plan du développement durable

En 2023, le **programme de renouvellement urbain pour le quartier du Gol** a connu une forte avancée générale. L'ensemble des opérations du programme est rentré en phase de conception. L'année est aussi marquée par une reprise active du dialogue citoyen et de la concertation partenariale. 2023 a permis de consolider la stratégie du projet par la désignation des assistants à maîtrise d'ouvrage (Urbaniste-coordonnateur / Concertation).

Les prestataires en charge de l'élaboration des dossiers réglementaires (modification PLU et autorisation environnementale) ont été sélectionnés.

Par ailleurs, 9 marchés en appel d'offre ouvert et 16 marchés à procédure adaptée ont été lancés. Ces marchés seront l'occasion de mettre en œuvre les différentes clauses environnementales et sociales (gestion des déchets, limitation des nuisances de chantier, clause d'insertion...)

La **Gestion Urbaine de Proximité (GUP)** au titre de l'année 2023 est rentrée dans une phase opérationnelle dans la continuité des objectifs d'amélioration et de maintien d'une bonne qualité du cadre de vie pour et avec les habitants du Gol.

Une animatrice GUP a été recrutée. Les actions suivantes ont été poursuivies en 2023 :

- La sensibilisation au tri des déchets organiques dans le cadre de la semaine européenne du développement durable

- La concertation avec les scolaires dans le cadre du partenariat avec le CAUE sur l'aménagement d'un parc paysager au cœur de Kayamb, l'aménagement paysager extérieur à vocation pédagogique de l'école Pablo Picasso, l'aménagement du square Bory de Saint-Vincent et la sensibilisation au développement durable par le prisme de l'aménagement.

En parallèle, d'autres démarches sont engagées et en particulier le **PAEN** (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains) en lien avec le Département qui pilote le dispositif. Le PAEN vise à protéger et à valoriser les terres agricoles à enjeux. Les études et la concertation avec les agriculteurs se sont poursuivies en 2023.

La Ville a de plus été lauréate en 2023 du dispositif **Action Cœur de Ville 2**. Cette démarche viendra compléter la dynamique engagée avec la convention cadre « Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) » portée par la CIVIS qui doit permettre le repositionnement du centre-ville et de l'entrée de ville à l'échelle du Grand Sud dans une logique de développement équilibré. Le dispositif « Action Cœur de Ville » vient s'inscrire en complément de nombreux dispositifs sectoriels en lien avec la politique de la Ville (quartier productif, cité de l'emploi, cité éducative,...) dans une approche d'écosystème durable et performant.

Enfin, des opérations d'aménagement de grande ampleur ont démarré, en particulier celle de **Terrain Bory** : attendu depuis de nombreuses années, ce projet visant à créer une nouvelle centralité dans le quartier de Gol les Hauts a pris un nouvel élan en 2023 avec de nombreuses réunions de concertation avec les habitants et les associations ainsi que la désignation d'un bureau d'études de maîtrise d'œuvre. Ce projet qui sera conçu en plusieurs phases prévoit notamment la création de parkings, de

2 plateaux sportifs, de terrains de pétanque, d'un parcours de santé, d'une aire de jeux dans un parc paysager. La phase 1, financé à 80% par le Département, sera livrée fin 2024.

Le projet d'**Eco-Quartier de l'Etang Bel-Air**, qui vise à ré aménager durablement ce quartier, porte d'entrée dans la ville de Saint-Louis, secteur riche en histoire, ouvert sur la mer et l'Etang du Gol est en cours.

Des études et actions ont été engagées par la Ville et ses partenaires afin d'initier la mutation de ce quartier (aménagement en cours du foncier appartenant au conservatoire du littoral, opération de Résorption de l'Habitat Insalubre, projet itinéraire touristique, étude de modernisation de la zone d'activité commerciale,...). Cependant, il est aujourd'hui nécessaire de définir une vision stratégique transversale et pré-opérationnelle.

Afin de répondre à ces enjeux d'aménagement, de bénéficier de l'ingénierie d'experts et d'innover dans la conduite d'un projet protéiforme, la ville de Saint-Louis a répondu en mai 2022 à l'appel à candidature « Ecoquartier 2030 » porté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et l'Etat et a été retenue. Le travail d'accompagnement par le CEREMA a été initié, avec la mise en commun des différentes données permettant l'élaboration du prédiagnostic.

Ce projet vise à :

- permettre une meilleure résilience face aux risques naturels,
- conserver l'identité culturelle et historique du quartier tout en l'ouvrant sur le grand territoire,
- développer la mixité sociale tout en préservant l'authenticité et le caractère de ce quartier,
- préserver et mettre en valeur l'environnement naturel unique,
- adapter les infrastructures et réseaux pour permettre un fonctionnement harmonieux du quartier,
- articuler les mutations de l'habitat et de la zone commerciale.

Perspectives 2024 :

→ PLU :

- poursuivre la concertation sur le PADD du PLU avec pour objectif un débat au Conseil Municipal lors du 1er semestre

- poursuivre les études sur les aspects réglementaires (AOP, règlement et zonage,..).

- travailler sur les fondements d'un PLU responsable qui permette de bâtir un aménagement du territoire résilient (nature ville, gestion des eaux pluviales, recyclage foncier, ...).

- suivre activement la procédure de modification simplifiée du SCOT et la révision du Schéma d'aménagement Régional afin de garantir la bonne intégration des orientations du projet de territoire communal.

→ NPNRU : démarrer les premiers travaux tout en poursuivant les études sur les projets plus complexes.

→ PAEN : finaliser le pré-projet

→ Action Cœur de Ville :

- recruter un.e directeur.rice de projet,
- finaliser la convention avec les partenaires et lancer les études complémentaires,
- réaliser les premières actions d'amélioration du cadre de vie (renaturation des espaces, installation de corbeilles, installation de toilettes publiques,...)
- poursuivre le process de sélection dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sur le site de l'ancienne école des sœurs pour ce premier projet structurant qui vise à donner un nouvel élan au le centre-ville
- initier les études autour du site O'Baradiar pour engager sa restructuration

Ces actions ont pour but de redynamiser le centre-ville de Saint-Louis afin de rétablir l'attractivité des commerces de proximité, aujourd'hui en forte concurrence avec les ZAC.

→ Poursuivre les études engagées sur les autres projets d'aménagement, afin de permettre aux habitants de Saint-Louis et de la Rivière de bénéficier d'espaces publics de proximité :

- Parc paysager de Verval : ce projet vise à valoriser le patrimoine historique du « canal des Aloes» sur le site remarquable du Verval en bâtissant un espace de loisirs & de détente (aire de jeux, parcours de santé, aire de pique-nique, belvédères...) dans un environnement naturel.

- Place des fêtes à La Rivière : l'objectif est de créer une centralité urbaine reliant le parvis de l'église au collège et d'optimiser l'espace afin de concilier développement économique, activités liées au bouldrome, création d'aire de jeux et d'un théâtre de plein air et des stationnements.

- Parcours de santé entre l'aqueduc du Gol et l'entrée de Ville : il s'agit de valoriser le patrimoine historique et naturel pour offrir aux habitants des espaces de respiration et de déambulation. En lien avec les projets à proximité (requalification des 3 Ravines, itinéraires cyclables, NPNRU), une étude de faisabilité et des échanges avec les propriétaires seront lancés.

- Réhabilitation du parc et esplanade de Moulin Maïs : ce site historique qui accueille des manifestations autour de la tradition créole (baptême couteaux, Fet Kaf etc) fera l'objet d'une étude d'aménagement des espaces extérieurs en 2024.

→ Eco-quartier :

- consolider le diagnostic pour bâtir une stratégie d'aménagement partagée avec l'ensemble des partenaires
- identifier les acteurs et les mobiliser au travers de la mise en place de la gouvernance de projet
- améliorer la connaissance des risques sur le secteur et proposer les solutions techniques les mieux appropriées, en particulier à travers l'étude qui sera financée par la CIVIS sur cette problématique

La gestion des risques naturels, une nécessité à intégrer de manière transversale



Les effets du dérèglement climatique sont déjà très marqués sur le territoire de Saint Louis qui présente des vulnérabilités importantes (axes principaux comportant ponts et radiers, infrastructures d'eaux pluviales vétustes, épisodes de submersion marine dans le quartier de l'Etang-Bel Air).

Il est donc urgent de développer une stratégie d'adaptation afin de favoriser la résilience et de limiter l'ampleur des crises à venir comme l'ont cruellement rappelé les fortes intempéries de la fin de l'année 2023 et du début de l'année 2024.

Dans le cadre de la révision générale du PLU, la collectivité se mobilise afin que le PPR puisse être ré-examiné, afin de planifier un aménagement du territoire résilient et adapté aux effets du changement climatique.

Sur le quartier de l'Etang Bel-Air en particulier, un CPC en novembre 2023 a permis à la commune de présenter aux habitants les éléments relatifs à la gestion des risques naturels ainsi que le lancement des études d'évaluation de ces risques et des solutions techniques à apporter.

Perspectives 2024 :

→ Lancer une réflexion globale sur l'adaptation de notre Ville au dérèglement climatique en :

- associant les habitants dans le cadre de la concertation sur le projet de territoire et le PLU
- mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire afin d'agir de concert pour bâtir un territoire résilient (lancement d'un schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales par la CIVIS,...)

→ Suivre le lancement par la CIVIS de deux études :

- une première avec le CEREMA pour compiler les données existantes sur les risques dans la zone (inondation, submersion...) dans le but de bâtir un schéma intégré de gestion des risques
- une seconde en lien avec le BRGM pour déterminer l'opportunité d'un système de protection contre la houle (en étudiant en particulier les systèmes de brise houle mais pas uniquement)

→ Renforcer le contrôle de l'installation des puisards par la police de l'urbanisme

Le développement des mobilités douces, vecteur d'amélioration du cadre de vie

Les déplacements doux doivent impérativement être soutenus, afin de permettre un report modal des usagers de la route à Saint-Louis et La Rivière.

Pour ce faire, des aménagements adaptés doivent être réalisés (pistes cyclables, covoiturage..), en partenariat avec les autres acteurs du territoire (la Région, qui a compétence sur la Voie Vélo Régionale, le département ; la CIVIS).

En ce sens, plusieurs projets ont été poursuivis en 2023 :

- **le schéma directeur vélo**, qui vise à développer des aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire Saint-Louisien et Rivierois est entré dans sa phase 2 en fin d'année, le diagnostic a été finalisé et une première proposition de bouquets d'aménagement a été effectuée, avec un chiffrage prévisionnel,
- **l'étude sur l'itinéraire touristique** qui doit permettre de relier l'Etang du Gol, la zone des gravières et le secteur de l'entrée de ville de Saint-Louis à proximité du cimetière Père Lafosse a été lancée en février 2023 (110 k€, financement PST2 et ADEME). Ce projet s'inscrit en complémentarité avec les travaux réalisés par le Conservatoire du littoral et l'étude France Vue Mer portée par la CIVIS. Il s'agit de créer un itinéraire touristique modes doux (vélos, piétons) reliant l'entrée de ville du Gol à l'embouchure de l'Etang. Dans ce cadre des aménagements légers de loisirs seront réalisés afin d'offrir des espaces liés aux activités de plein air (sportifs, détente...). Dans ce cadre, la commune a monté un dossier de financement auprès du Fonds de Mobilité Active afin de réhabiliter l'ancien pont de chemin de fer, qui représente un patrimoine industriel de la commune et permettra de connecter le quartier de l'Etang à l'entrée de ville en mode doux



- **Le TCSP** : la commune en lien avec l'EPCI travaille sur l'amélioration du réseau existant et l'extension du TCSP.

- **Modes doux** : un projet a été déposé auprès de l'ADEME dans le cadre du programme AVELO3, afin de financer un poste de chargé de mission Vélo, en capacité de suivre la question des modes doux dans son ensemble.
- En lien avec la CIVIS, des **accroches vélos ainsi que des stations de vélo en libre service** ont été déployées sur le domaine public ainsi qu'au sein d'une partie des écoles

Perspectives 2024 :

→ Finaliser le schéma directeur vélo, entrée en phase opérationnelle ou pré-opérationnelle notamment en ce qui concerne le Chemin Larré, poursuivre la démarche de réponse aux appels à projets afin de maximiser les cofinancements sur les actions et l'ingénierie de projet

→ Lancer les études concernant la réalisation d'une passerelle piétonne et cycle permettant de connecter le quartier Bois de Bèfles Cocos et Plateau Goyaves afin notamment de sécuriser les déplacements des collégiens

→ Finaliser l'étude itinéraire touristique et démarrer les travaux, et en particulier la réhabilitation de l'ancien pont de chemin de fer qui débutera au 1^{er} semestre 2024 pour se terminer en fin d'année

→ Suivre le lancement par la CIVIS des études d'extension du TCSP sur le quartier du Gol

→ Equiper les agents qui le souhaitent en vélo de service à assistance électrique

AXE 4 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT



Ramener la nature en ville et en favoriser l'accès

Dans un contexte de réchauffement global, il est plus que jamais nécessaire de travailler à la renaturation des espaces artificialisés, afin, d'une part, de les rafraichir (la végétation procure un ombrage « gratuit », et permet de diminuer la température de l'air extérieur jusqu'à 4°C grâce au phénomène d'évapotranspiration) mais également de dépolluer l'air et de permettre l'infiltration sur site des eaux pluviales (et ainsi de diminuer les risques d'inondations). Il est également prouvé que le contact avec la nature est un facteur important de bien-être.

Pour permettre progresser sur la renaturation de ses espaces urbains, la Ville s'est engagée auprès du Département à planter plus de 46 000 plantes endémiques à Saint-Louis et à La Rivière sous la forme de micro-forêts urbaines.

Ce programme, appelé Plan 1 Million d'Arbres a été initié en 2022 et se terminera en 2026.

En 2023, 8 écoles et 8 espaces publics ont pu bénéficier de la plantation de près de 3000 plants.

P1MA plantations réalisées en 2023	
Espaces publics	Ecoles
Abords de l'église de St Louis	Paul Salomon 1 et 2
Ancien marché	Noé Fougeroux
Jardins de l'hôtel de ville	René Périanayagom
Cimetière du Père Lafosse	Anatole France
Tour RJL	Hégésippe Hoarau
Abords du rond-point de la Palissade	Robert Debré
Parking Monge (Ruisseau)	Jules Ferry

Perspectives 2024 :

- Accélérer les opérations de plantation du Plan 1 million d'arbres, et démarrage de la production de plantes endémiques grâce à la construction de la pépinière communale au lieu-dit « La Citrouille »
- Participer à la réflexion sur la renaturation du centre-ville initiée par la CIVIS à travers le lancement d'une étude, mais également à travers les opérations du programme Action Cœur de Ville
- Développer des opérations d'embellissement avec une attention particulière sur les parcs et jardins
- Réaliser une reconnaissance des sentiers communaux non aménagés et non entretenus pour lancer des chantiers d'insertion en lien avec le Département (sentiers des Goyaves à la Plaine des Makes, Canal des Aloès à La Rivière, Fleurs Jaunes à Camarons,...)

Lutter contre les dépôts sauvages et les VHU

La lutte contre les dépôts sauvages et les VHU participe à l'amélioration du cadre de vie et à la protection de la santé humaine. En effet, ils sont sources de pollution mais également gîtes potentiels pour les moustiques transmetteurs de la dengue et sources de nourriture pour les rats (accroissement du risque de transmission de la leptospirose). Cette action se fait de concert avec le service environnement de la CIVIS.

La direction de l'environnement avait procédé à l'enlèvement de 119 dépôts en 2022, elle en a enlevé 53 en 2023. Les opérations de sensibilisation, en particulier celles de la brigade de l'environnement ont permis une diminution importante de ces dépôts sauvages.

De même en ce qui concerne les VHU, 176 enlèvements avaient été effectués en 2022 et 97 en 2023.

Afin de limiter la prolifération des moustiques et des rats, des mises en demeures ont également été adressées aux propriétaires de terrains en friche, permettant de faire aboutir le nettoyage de 30 parcelles.

Perspectives 2024

- Organiser des opérations de collecte de déchets dans les quartiers (déchettes mobiles)
- Mettre en œuvre les moyens de surveillance de la brigade Environnement (caméras...)
- Renforcer le partenariat de coordination des interventions conjointes entre les Brigades de l'Environnement intercommunale et celle de la Ville mais également avec les services de Gendarmerie
- Organiser des campagnes de sensibilisation et des collectes spécifiques en collaboration avec la CIVIS (batteries, ...)
- Mettre en œuvre le plan d'actions CITEO en partenariat avec la CIVIS, visant notamment à l'installation de poubelles dans les rues du centre-ville et sur les espaces publics (aires de pique-nique, aménagements sportifs, aires de jeux,...)

Poursuivre et développer les actions engagées pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont une des sources principales de perte de biodiversité à La Réunion, la lutte contre ces espèces est donc un enjeu majeur pour notre territoire.

La commune s'inscrit dans la continuité de la politique départementale de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

En 2023, des chantiers de lutte contre les EEE ont eu lieu dans différents secteurs de la commune, en particulier à travers 2 chantiers d'insertion sur les sites de Pont-Neuf et de la Chapelle.

Un projet de lutte contre les EEE sur le terrain communal à proximité de la Route Forestière des Goyaves aux Makes a été présenté dans le cadre d'un appel à projet de l'IUCN, afin de financer des actions sur 18 mois en lisière de cœur de Parc.

Un partenariat a été initié avec l'association AVE2M (valorisation de l'entre deux monde) afin de permettre l'abattage de tulipiers du Gabon (espèce interdite sur le territoire réunionnais depuis 2019) dans le parc de la Maison Communale de Proximité de Petit Serré.

Perspectives 2024

→ Lancer de nouveaux chantiers d'insertion visant à la maîtrise des EEE, en particulier un chantier aux Makes, mais également sur Verval afin de valoriser le site patrimonial du Canal des Aloès, ainsi qu'au Petit Serré

→ Mettre en œuvre le projet présenté auprès de l'IUCN en partenariat avec le Parc National afin de permettre la restauration écologique d'une parcelle communale à proximité de l'observatoire des Makes, afin d'éliminer les EEE sur la zone définie, ainsi que la replantation participative de plantes endémiques

→ Éliminer les Tulipiers du Gabon au niveau du Parc de la Maison Communale de Proximité du Petit Serré dans le cadre du partenariat avec l'association AVE2M. Une sensibilisation du personnel communal à la lutte contre les EEE pourra également être menée, afin de poursuivre la localisation et l'élimination de ces espèces sur les espaces publics

→ Évaluer la pertinence de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (financement par l'Office Français de la Biodiversité)

Renforcer les partenariats pour la préservation de la biodiversité

Le Parc National, l'ONF et le conservatoire du littoral sont des acteurs majeurs de la protection de la biodiversité sur le territoire réunionnais.

La Commune a travaillé en 2022 et 2023 à la réactualisation de la convention avec le Parc National, qui décline les actions à mener en commun sur le territoire de Saint-Louis, à travers 4 volets :

- Accompagner une agriculture innovante et respectueuse des enjeux de la charte du Parc national
- Soutenir et accompagner le développement local dans une approche durable et de valorisation du territoire
- Assurer la conservation des habitats à enjeux présents sur le territoire et lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Préserver l'environnement nocturne, réduire et limiter les risques liés à la pollution lumineuse générée par l'urbanisation

Des actions en ce sens sont déjà engagées, comme celle des « Jours de la Nuit » qui vise à la protection des Pétrels de Barau à travers l'extinction de tous les éclairages artificiels pendant la période d'envol des juvéniles, ou encore la caractérisation des friches agricoles en limite de Parc.



Ville de passion!

LES JOURS DE LA NUIT

Du 7 avril au 3 mai 2023

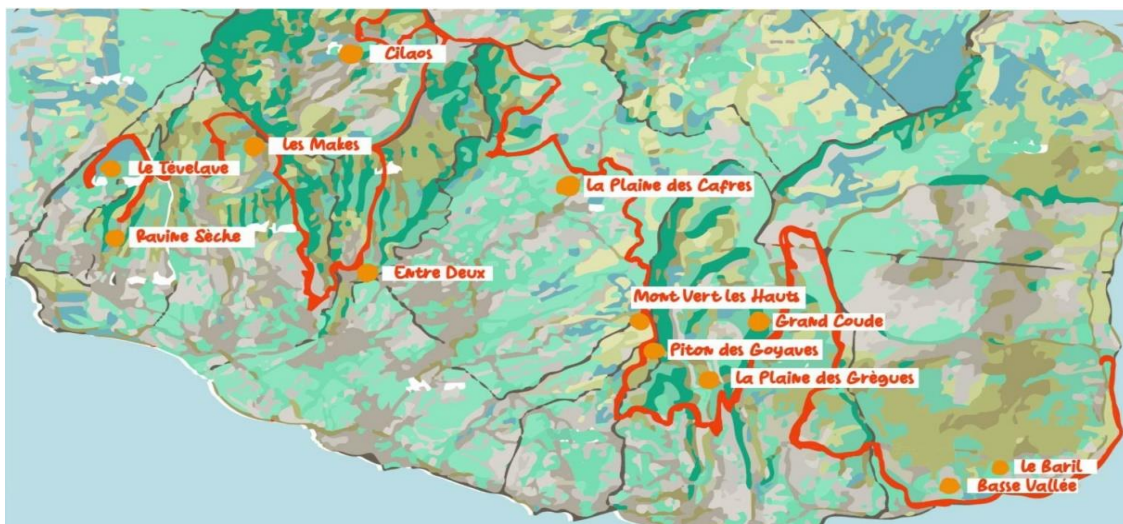
Saint-Louis réduit ses éclairages publics pour la protection des pétrels.

Protèz nout bann zoizo !

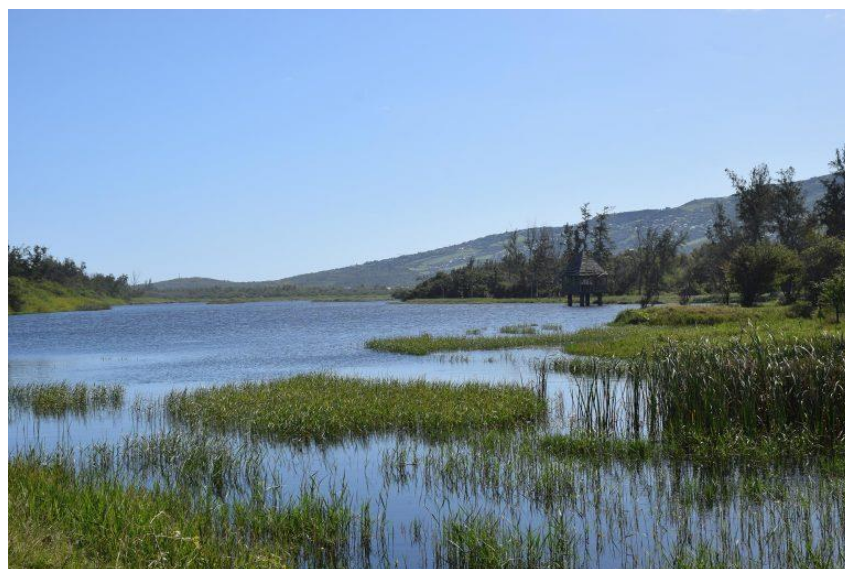


En partenariat avec l'ONF, le Parc, porté par le GAL Grand Sud et co-financé par le programme LEADER, le sentier Fah'âme a été inauguré en 2023. Cet itinéraire d'environ 200km relie les 10 communes du Sud de La Réunion et vise à mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel des hauts du Sud.

Les « totems » signalétiques installés sur le territoire de Saint-Louis ont été réalisés en partenariat avec les élèves du Lycée Roches Maigres.



Le Conservatoire du Littoral est propriétaire d'une partie des terrains de l'Etang du Gol et en a confié la gestion à la CIVIS. Afin de permettre la préservation et la valorisation de cette zone humide d'exception, la commune s'est engagée dans un travail partenarial avec le Conservatoire du Littoral et l'intercommunalité afin de finaliser l'élaboration d'un plan de gestion opérationnel, présentant des objectifs de gestion chiffrés, ainsi que des moyens et un calendrier de mise en œuvre.



Perspectives 2024

- Poursuivre les actions des Jours de la Nuit avec une sensibilisation et une valorisation spécifique des associations sportives
- Valoriser le sentié Fah'Âme (finalisation des aménagements & organisation d'un trail)
- Finaliser et signer de la convention Parc National/Commune de Saint-Louis

→ Poursuivre le partenariat avec la CIVIS et le Conservatoire du Littoral pour définir un plan de gestion pour l'Etang du Gol, et organiser le festival ornithologique

AXE 5 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS ET LES TERRITOIRES



Les Projets d'Aménagements de Proximité, renaturer en favorisant le lien social

La concertation citoyenne est un des marqueurs forts de la mandature. Lors de la tournée 2022 des Conseils Participatifs Citoyens, les habitants de la majorité des quartiers ont exprimé leur souhait de pouvoir bénéficier de projets d'aménagements de proximité (ou PAP), visant à améliorer le cadre de vie à travers la valorisation d'espaces publics. Ces aménagements, qui ont pour vocation de permettre aux habitants de se retrouver sur un espace public agréable, seront associés à une renaturation, et participeront de la lutte contre les îlots de chaleur urbaine.

En 2023, les études concernant ces PAP ont été menées et les marchés lancés.

Plusieurs projets se sont concrétisés et ont été mis en service :

- Réaménagement de l'équipement sportif au Ruisseau
- Requalification de la rue Amazingoi à la Gare
- Sécurisation des abords de l'école des Makes
- Réaménagement du terrain de sport à proximité de l'école du Petit Serré
- Aménagement du site « bassin Verval » au Ouaki
- Aménagement d'une aire de jeux et d'un street workout à Bois de Nèfles cocos
- Rénovation de l'aire de jeux à la Zac Avenir
- Embellissement et fleurissement des abords de l'église du centre-ville de St Louis

D'autres PAP sont en cours de travaux ou vont voir leurs travaux démarrer très prochainement :

- Réhabilitation du terrain de foot et du boulodrome de la Chapelle
- Aménagement d'une aire ludique et sportive au niveau du boulodrome d'Ilet Furcy

Perspectives 2024

→ Mettre en travaux l'ensemble des PAP en cours d'études :

- Aménagement de l'espace à l'arrière de la MCP aux Canots
- Aire de jeux à Grand Serré

- Création d'une aire de jeux multi-générationnelle à Plateau Goyaves
 - Sécurisation des abords de l'école Alcide Baret à Gol les Hauts
 - Aménagement d'une aire de jeux à Maison Rouge - Aménagement d'une aire de jeux et street workout à Bellevue
 - Aménagement du parking de l'école en espaces multi-activités de loisirs à Tapage
- Le cas échéant, identifier les besoins supplémentaires pour les quartiers non pourvus

Dynamisation de la vie locale à l'échelle des quartiers

Axe fort du programme de mandature, le déploiement des Maisons Communales de Proximité (MCP) sur chaque quartier constitue un levier important pour organiser la vie démocratique locale et les actions citoyennes.

Les MCP de Méroc, Bengalis et BNC ont été réhabilitées, modernisées et ouvertes avec des moyens et de la ressource dédiée.

En 2023, 12 MCP sur les 15 existantes à l'heure actuelle ont fonctionné avec une offre de services et d'activités dont les plus significatives sont :

- La programmation des actions de la politique de la ville (contrat de ville, cité éducative, cité de l'emploi) au sein des MCP situées en quartiers prioritaires
- Les actions socio – culturelles et sportives des associations du territoire (couture, danse, sport, théâtre, dominos, loisirs créatifs, yoga du rire, chants....)
- Le déploiement des dispositifs d'accès aux droits, notamment dans les quartiers des hauts grâce à l'ACADIS mobile du CCAS.

Perspectives 2024

- Rénover et moderniser des MCP, avec en priorité les structures sur les quartiers de Bellevue, Tapage, Canots, Petit-Serré, les Makes et la Chapelle
- Réhabiliter la MCP de l'Etang dans une logique plus globale d'aménagement des espaces publics du quartier, incluant le site de l'ancien aquagloss. Il sera question de recréer un espace d'activités polyvalent, moderne, accessible à tous les habitants du quartier et des visiteurs.
- Lancer la seconde phase de réhabilitation de la MCP du Gol, soutenue par les fonds de l'ANRU. Cette modernisation permettra de créer un nouveau « carrefour » d'échanges en redéfinissant les contours de la MCP et son articulation avec la maison de projet du Gol.
- Initier les études pour la construction de nouvelles MCP à Ilet Furcy, Plateau Maison Rouge ainsi qu'au Ruisseau afin d'étoffer l'offre de services de proximité sur ces quartiers
- Lancer la phase opérationnelle de la numérisation des MCP. En effet après une phase de rattrapage en termes d'adressage et d'éligibilité à la fibre, ces sites communaux vont pouvoir être raccordés à un réseau internet haut débit et ainsi proposer aux administrés une e-administration de proximité.
- Doter ces lieux de vie en équipements et mobiliers, afin de permettre des conditions d'accueil plus favorables à la pratique de certaines activités. Cette modernisation des moyens matériels devra s'accompagner d'une pérennisation et d'un développement quant au déploiement de personnel de proximité (ambassadeurs, animateurs de MCP, agents d'accueil).

Développement d'une démocratie participative

En 2023, la deuxième tournée générale des quartiers a eu lieu avec des Conseil Participatifs Citoyens (CPC) qui se sont tenus au cours du second semestre de l'année.

Animés par les élus accompagnés des représentants de l'administration, leur objectif était de revenir vers la population des quartiers pour rendre compte de l'avancée des projets, répondre aux questions et surtout écouter la parole citoyenne.

Des ateliers spécifiques relatifs à la révision du PLU ont été organisés à chaque CPC. Dans le cadre de la démarche participative sur les questions liées au projet de territoire, les participants aux CPC ont été informés du processus de révision et sollicités pour exprimer leur avis et vision sur l'évolution de leur quartier et du territoire communal. La matière récoltée sera formalisée pour être intégré aux études en cours et nourrir les travaux relatifs à la révision du PLU.

Les CPC permettent d'acculturer les citoyens à la vie locale, de partager avec eux les informations utiles à la vie de quartier, d'explicitier les modes d'actions de la collectivité et la conduite des projets. Les échanges nourrissent les réflexions de part et d'autre.

Perspectives 2024

→ Poursuivre les CPC avec une dimension plus accentuée en termes de modes de participation citoyenne : organisation de temps de valorisation et de regroupement des conseillers citoyens, développement de l'engagement citoyen (jeux intercitoyens, participation au conseil municipal, rencontres/échanges/formation auprès d'organismes et structures professionnels...), etc.

La Politique de la ville, un outil puissant pour la cohésion sociale et le développement durable

L'ensemble de la programmation 2023 du contrat de ville a été engagée lors du comité de pilotage du 25 avril 2023 en présence de Madame le Maire et de la Sous-Préfète à la Jeunesse et à la Cohésion Sociale, incluant les crédits contractualisés ainsi que ceux de 56 l'ATFPB. Le financement des actions retenues a été entériné lors de la séance plénière du conseil municipal du 17 mai 2023.

Le plan d'actions intégrait 4 actions à hauteur de 29 556 € engagées sur le pilier cadre de vie, dont :

- une action « quartiers étoilés », visant à sensibiliser à la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse
- des ateliers de tressage interculturels, avec des fibres naturelles
- des ateliers de connaissance des Plantes médicinales de La Réunion
- des ateliers de médiation par la nature et par l'aventure
- des ateliers de jardinage pour les enfants,
- des ateliers de mobilisation de la population sur les enjeux du développement durable,

Perspectives 2024

→ Poursuivre la programmation 2024 dans les mêmes modalités que les années précédentes tout en préparant de la prochaine contractualisation qui devra être effective dès janvier

Le dispositif « Cité Educative »

Lauréate du label Cité Éducative en 2022, la commune de Saint-Louis a été bénéficiaire de moyens financiers afin de déployer sur les QPV du Gol, du centre-ville et de Roches Maigres, un programme d'actions co-construit avec les services de l'Éducation Nationale et les chefs d'établissements.

L'objectif des Cités Éducatives est d'organiser autour des écoles des quartiers prioritaires, une alliance de tous les acteurs éducatifs pour mieux accompagner les enfants concernés vers la réussite depuis le plus jeune âge et jusqu'à l'insertion professionnelle (0-25ans) dans tous les temps et les espaces, en lien avec leur famille.

Le programme d'actions au titre de l'année 2023 a regroupé les thématiques suivantes :

- Culture Artistique et Numérique
- EDD (Environnement Développement Durable)
- Orientation et Insertion professionnelle
- Parentalité
- Prévention et Citoyenneté
- Réussite scolaire
- Ingénierie

Perspectives 2024

→ Poursuivre le déploiement du dispositif sur le territoire en faisant appel à de nouveaux porteurs de projets en capacité de répondre aux besoins d'animation, en particulier en lien avec les enjeux de la transition

Développement de l'offre de logements d'urgence

Face à la crise du logement (mal logement, insalubrité, déficit en matière de logements sociaux,...), la Collectivité s'est engagée dans une politique volontariste au travers de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme lancée en 2022, du plan d'action foncier intercommunal (PAFI) en cours d'étude, de la mise en œuvre du Contrat de Mixité Sociale ou encore de la démarche Action Cœur de Ville dont la ville est lauréate depuis octobre 2023.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la collectivité a porté 2 projets de résidences sociales temporaires en partenariat avec la SODEGIS. Ces projets innovants sont destinés à loger de manière temporaire et urgente les personnes en souffrance (incendies de leurs habitations, violences conjugales, dégâts dans le logement). La première résidence devrait être livrée en 2024.

Perspectives 2024

→ Finaliser le projet avec la SODEGIS

AXE 6 : DEVELOPPEMENT DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Le soutien au développement d'une économie basée sur des modes de production et de consommation responsable, en particulier à travers l'Economie Sociale et Solidaire est un facteur clé de la résilience des territoires. La commune, à travers différents dispositifs comme « Quartiers Productifs » s'engage pour favoriser la création ou l'installation d'activités durables sur Saint-Louis, vectrices d'emplois pérennes avec un impact positif sur les enjeux de la transition.

Le programme « Quartiers Productifs » comme outil de développement économique durable



Le programme "Quartiers productifs" est une mesure expérimentale avec la double ambition d'accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et de rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants.

Il vise donc à identifier et soutenir en ingénierie, par un appui opérationnel et une mobilisation d'aides dédiées, les projets à vocation économique autour de leviers thématiques, prioritaires mais pas exclusifs visant à :

- Favoriser l'implantation d'activités industrielles et de services
- Soutenir le développement du commerce et de l'artisanat.

Ce programme a déjà permis, grâce à un diagnostic flash de mettre en avant des fonciers stratégiques sur lesquels la commune pourra appuyer son développement dans les années à venir.

Il a aussi permis d'identifier et de prioriser 3 filières à enjeux que la commune souhaite accompagner particulièrement dans leur développement :

- culturelle
- aquaponie - PAPAM
- recyclerie- ressourcerie

Accompagner l'émergence et la structuration de filière sur la commune doit permettre de générer des effets de leviers pour l'économie et un développement plus endogène limitant les déplacements à l'échelle du bassin sud.

En 2023, une cheffe de projet a été recrutée afin de mettre en œuvre le dispositif quartiers productifs. Elle aura pour mission de piloter ce dispositif, définir un plan d'actions à partir du diagnostic déjà réalisé et garantir sa mise en œuvre.

Le dispositif Quartiers Productifs permettra d'identifier un lieu dans lequel pourront se rencontrer les acteurs de l'économie et de la création d'entreprises afin de valoriser les initiatives existantes sur le territoire saint-louisien. Ce lieu contribuera comme pour l'ensemble des objectifs que s'est fixée la mandature, à faire de Saint-Louis un territoire de destination.

Il s'agira en effet de valoriser les initiatives qui se lancent dans les quartiers QPV et sur l'ensemble de la commune pour les faire rayonner plus largement dans la région Grand Sud.

Une attention particulière sera portée aux projets du champs de l'ESS dont les montages économiques innovants intègrent le plus souvent les dispositifs d'insertion et ont ainsi vocation à être particulièrement accompagnés sur la commune, comme les expérimentations autour du compostage à l'échelle de quartiers mais aussi les dynamiques autour du réemploi des matériaux du BTP

Perspectives 2024

- Affiner la feuille de route en lançant les études complémentaires nécessaires à sa validation
- Définir un plan d'action sur les filières et le foncier économique en partenariat étroit avec la CIVIS et les acteurs privés
- Planifier la stratégie économique au travers du Plan d'Action Foncière Intercommunal en partenariat avec la CIVIS mais aussi dans la rédaction du projet de territoire en cours dans le cadre de la révision du PLU communal

Favoriser l'emploi dans les filières de la transition, et en particulier l'Economie Sociale et Solidaire à travers les actions de la « Cité de l'emploi »



En 2023, plus de 500 demandeurs d'emplois ont pu bénéficier d'un accompagnement lié à la Cité de l'Emploi (soit un progrès de près de 240% par rapport à 2022). Une Conseillère en Insertion de Proximité et une adulte relais ont de plus ont été recrutées, permettant de mobiliser un public plus large.

Les ateliers de pré-professionnalisation ont été en particulier orientés vers les métiers de développement durable avec les objectifs suivants :

- Sensibiliser à la gestion des déchets alimentaires : à travers un atelier de « création d'une offre touristique durable », permettant d'aborder les méthodes de préparation, cuisson et transformation de fruits et légumes locaux
- Sensibiliser au réemploi de mobiliers et accessoires : à travers un atelier d' « upcycling utilitaire et artistique » afin de faire découvrir les possibilités de transformation et/ou réparation des objets (métiers d'art, d'artisanat, ressourcerie)
- Sensibiliser à la gestion des déchets textile et au réemploi : à travers une découverte des métiers de la mode et de la couture professionnelle.
- Sensibiliser au tourisme durable : à travers un atelier de « création d'une offre touristique locale et durable »



Perspectives 2024

→ Poursuivre les actions de la cité de l'Emploi avec en particulier l'organisation d'un Cité Tour permettant la découverte des entreprises de la recyclerie/ressourcerie

Développement et adaptation des ZAE aux besoins du territoire en lien avec la CIVIS

Les Zones d'Activités Economiques, gérées par la CIVIS, représentent un atout pour le territoire de Saint-Louis, et leur conception adaptée aux enjeux du territoire est nécessaire. Elles doivent en effet permettre de créer de la valeur et de l'emploi sur la commune, et répondre aux besoins des entreprises qui souhaitent s'y installer.

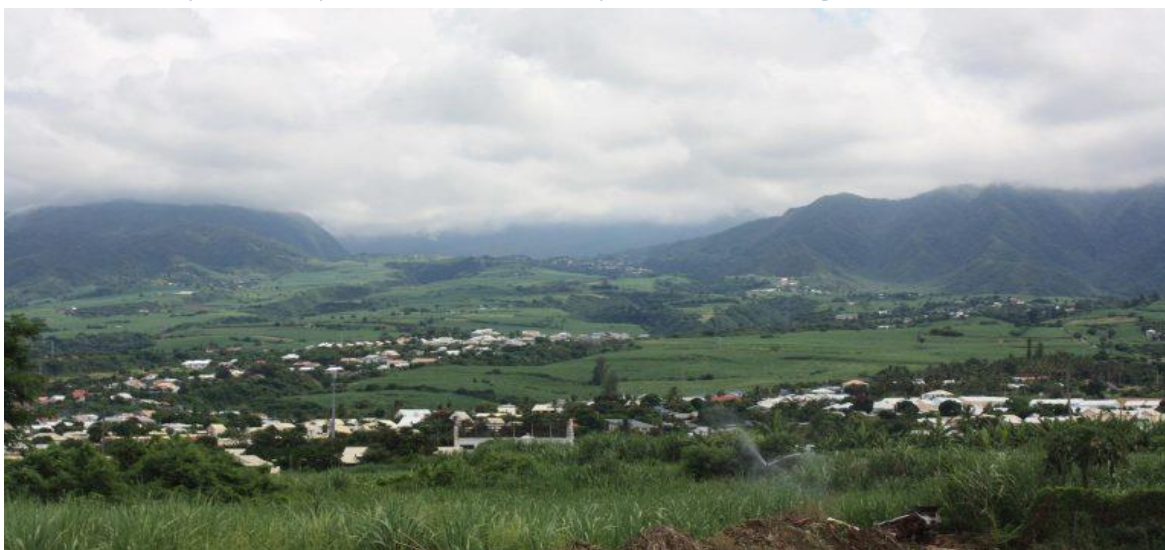
En 2023, les études concernant la modernisation des zones d'activités existantes sur Bel Air, l'extension de la zone d'activité de la Rivière et la réalisation de 4 locaux d'activités pour soutenir l'installation des entreprises sur la ZAE de La Rivière ont été engagées. Elles se poursuivront en 2024

Perspectives 2024

→ Activer le dispositif « Quartiers Productifs » afin d'identifier les fonciers disponibles pour créer de nouvelles zones d'activités économiques

→ Poursuivre les études engagées en 2023

Des outils pour la préservation du patrimoine agricole



Les Hauts de Saint-Louis couvrent 65% du territoire communal et se caractérisent par un patrimoine naturel, agricole et culturel riche et diversifié. Les Hauts sont avant tout une manière de vivre, basée sur des valeurs telles que les solidarités, la convivialité, l'attachement à l'identité créole. Cet « âme des Hauts » se nourrit de la tradition orale, d'une relation forte de la population avec la nature, de la volonté d'entreprendre, particulièrement dans le domaine agricole.

Dans la poursuite des actions engagées depuis 2020, l'action publique visera à renforcer l'attractivité des Hauts et de soutenir cette dimension rurale en renforçant le levier de la proximité. Il s'agira de multiplier des animations de proximité telle que les « Ti marchés passion » mais également de développer des permanences au sein des MCP pour accueillir, informer et accompagner les exploitants agricoles et les porteurs de projet dans leurs démarches. De plus, la Commune a engagé la dynamique avec le Département pour bâtir une nouvelle Charte Agricole, véritable outil de développement et d'animation partenariale de la politique agricole (Département, Chambre d'Agriculture, GAL Grand Sud, SAFER, agriculteurs...).

Le PAEN est également un outil de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles en cours de développement sur le territoire. Il s'agit de bâtir un véritable projet de territoire agricole.

La réflexion est engagée autour de la définition d'un Projet Alimentaire Territorial, intégrant les enjeux d'une production locale plus durable, répondant aux besoins des consommateurs, et prenant en considération les enjeux spécifiques du territoire (santé, précarité alimentaire, économie circulaire...).

Perspectives 2024

- Poursuivre les études relatives à la nouvelle Charte Agricole
- Lancer un diagnostic territorial des ressources et besoins du territoire en matière de production et consommation alimentaire locale, préalable à la définition du projet alimentaire territorial, associée à l'étude sur la mise en place d'un Agripôle.
- Déployer les « ti marché passion », véritable outil d'animation et de développement dans les quartiers des Hauts en valorisant pleinement la richesse et la diversité des productions des terroirs
- Poursuivre le soutien à l'écoulement agricole à travers l'organisation des marchés forains, mais également l'identification de nouveaux circuits de vente (à travers Quartiers Productifs par exemple)

AXE 7 : EDUCATION ET SENSIBILISATION ECO-CITOYENNE DANS LES ECOLES ET LES QUARTIERS

Développement des actions de sensibilisation aux enjeux de la transition pour tous les publics

Afin de permettre l'intégration des enjeux de la transition dans les actions du quotidien, il est nécessaire de sensibiliser le grand public en général, mais également plus spécifiquement les jeunes et les entreprises.

Plusieurs leviers sont utilisés sur le territoire de la commune pour parvenir à une conscientisation des enjeux par un large public :

- **Pour le grand public :**
 - o des manifestations dédiées ou intégrant les enjeux de la transition sont en cours d'organisation, avec en particulier un **festival ornithologique** qui se tiendra sur le site de l'Etang du Gol, permettant de mettre en valeur cette zone humide unique en son genre, patrimoine naturel exceptionnel sur notre territoire, et qui attire des spécialistes du monde entier pour y observer les oiseaux migrateurs . La commune sera amenée à participer à d'autres temps forts liés aux thématiques du développement durable (semaine du compostage, semaine du développement durable, semaine de la réduction des déchets,)
 - o depuis 2021 le dispositif du **Fonds d'Initiative de Proximité (FIP)** s'est étendu à tous les quartiers hors géographie prioritaire de la politique de la ville. Le FIP permet de soutenir les initiatives locales des habitants et des associations. Ainsi, plusieurs quartiers ont souhaité utiliser ce fonds pour l'organisation de Réparali Café afin d'initier une démarche de consommation responsable (allonger la durée de vie des produits...)
 - o les **actions du Contrat de Ville et de la Cité éducative** en lien avec les enjeux de la transition,
 - o plus spécifiquement pour les entreprises du territoire, une **Charte Locale des Entreprises Citoyennes** a été initiée, afin d'engager la collectivité et les entreprises volontaires dans une démarche d'amélioration continue (service public plus fluide et prise en compte des enjeux du développement durable pour les acteurs économiques)

- Au **niveau scolaire**, des actions sur différents enjeux sont proposées tous les ans :
 - o sensibilisation à la gestion des déchets par la CIVIS
 - o éducation à l'alimentation et sensibilisation au jardinage avec la participation à la Coupe de France du Potager (Ti Planteur, Landestini)
 - o mise en place d'un menu végétarien hebdomadaire par la restauration collective
 - o installation de composts dans 6 écoles pour permettre le tri des biodéchets à la source

Sur les actions relatives à la prévention des déchets en particulier, la commune travaille en partenariat avec la CIVIS.

Voici le bilan des actions de sensibilisation effectuées par la CIVIS en 2023 :

DEMANDEURS/ BENEFICIAIRES	THEMATIQUES	CIBLES	NBRES D'ENFANTS SENSIBILISES	NBRES D'ADULTES SENSIBILISES	TOTAL DE PERSONNES SENSIBILISEES
ECOLE PLATEAU GOYAVES	Tri et gestion des déchets	Agents de cantine	0	10	10
ECOLE ALCIDE BARRET	Tri et gestion des déchets	Elèves	217	33	250
ECOLE JULES FERRY	Tri et gestion des déchets	Elèves	44	5	49
CIVIS/ MAIRIE DE SAINT-LOUIS	Tri et gestion des déchets Prévention des déchets (compostage)	Tout public	0	74	74
Marché Forain/ Tous au compost et caravane du tri	Tri et gestion des déchets Prévention des déchets (compostage)	Tout public (personnes qui fréquentent le marché forain)	0	60	60
ECOLE PLATEAU GOYAVES	Tri et gestion des déchets	Elèves	42	4	46
ECOLE DESFORGES BOUCHER	Tri et gestion des déchets	Elèves	126	16	142
CENTRE AERE RENE PERIANAYAGOM	Tri et gestion des déchets	Enfants	42	3	45
ASSOCIATION SPORTIVE RIVIERE SPORT	Tri et gestion des déchets Prévention des déchets (gaspillage alimentaire)	Enfants	17	0	17
MAIRIE DE SAINT-LOUIS (manifestation Makes Village Passion)	Tri et gestion des déchets	Tout public	0	253	253
CIVIS/MAIRIE DE SAINT-LOUIS (SEDD)	Prévention des déchets (compostage)	Tout public	0	15	15
SEMADER OPERATION KAYAMB	Tri et gestion des déchets	Locataires de l'opération	0	65	65
Grande surface alimentaire	Tri et gestion des déchets	Tout public (clients du supermarché)	0	501	185
MAIRIE DE SAINT-LOUIS (FET KAN)	Tri et gestion des déchets	Tout public	0	72	72
TOTAL			488	1111	1283

Perspectives 2024

- Proposer dans le cadre des activités périscolaires/mercredi jeunesse/centre aéré/animations pour les jeunes, des animations spécifiques en lien avec les enjeux de la transition
- Accompagner les écoles dans leurs projets NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble), visant à améliorer le cadre de vie, en travaillant en particulier sur une désimperméabilisation des cours.
- Permettre le déploiement d'animations en lien avec les enjeux de la transition au niveau des MCP ou dans le cadre des actions contrat de ville
- Poursuivre le partenariat avec la CIVIS pour les sensibilisations liées à la gestion des déchets
- Organiser la première Fête de l'ornithologie sur le site de l'Etang, en mettant en valeur ce patrimoine naturel exceptionnel
- Participer à des actions phares (semaine du développement durable, semaine de réduction des déchets...)

Politique de prise en compte de l'errance animale avec les différents partenaires

Ce sujet est une problématique qui concerne l'ensemble de La Réunion et dont les facteurs sont multiples. Un travail partenarial a été initié avec la CIVIS, il s'agira désormais de déployer sur le territoire un plan d'actions.

Perspectives 2024

- Poursuivre les échanges engagés avec la CIVIS pour apporter une réponse adaptée aux enjeux du territoire

CONCLUSION

La ville de Saint-Louis est résolument engagée dans une démarche de transition vers une ville plus durable, intégrant au sein de toutes ses politiques publiques les enjeux de réduction et d'atténuation de son impact carbone, ainsi que ceux de l'inéluctable adaptation au dérèglement climatique.

Le travail en transversalité est essentiel sur cette thématique qui a vocation à devenir la base de toute action publique afin d'assurer la résilience du territoire.

Il s'agit à présent d'outiller les services communaux ainsi que les élus pour qu'ils soient en mesure d'évaluer les impacts potentiels de leurs propositions et décisions et les appuyer afin qu'ils puissent identifier des actions alternatives ayant un moindre coût environnemental.

Pour cela, la commune s'associe à la démarche de la COP régionale, qui vise à territorialiser les directives de la planification écologique nationale. Cette territorialisation permettra de répondre aux enjeux très locaux, à travers un premier travail de diagnostic des actions menées visant à diminuer l'impact sur l'environnement des activités de la collectivité, puis l'identification des leviers restant à activer afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et ceux liés à l'adaptation fixés par le Gouvernement.

Des indicateurs spécifiques seront proposés afin d'évaluer les politiques publiques au regard de leur impact sur l'environnement. En parallèle, l'exercice de définition d'un budget vert identifiant les dépenses budgétaires et fiscales favorables et défavorables à l'environnement sera initié dans le courant de l'année 2024.

SYNTHESE DES PERSPECTIVES 2024

AXE 1 : GOUVERNANCE, ORGANISATION DU PILOTAGE ET TRANSVERSALITE

- Décliner la feuille de route en intégrant des indicateurs d'objectifs et de suivi permettant une évaluation systématique des politiques publiques menées au regard des finalités de développement durable
- Poursuivre la mobilisation et la coordination de l'ensemble des parties prenantes (agents, élus, habitants, acteurs locaux), afin de favoriser une appropriation par l'ensemble de la collectivité des enjeux et des objectifs de la transition écologique et sociale à travers une approche transversale
- Initier la création d'un réseau de référents développement durable au sein de la collectivité pour assurer le suivi des différents indicateurs
- Développer des actions de proximité afin de sensibiliser les habitants comme les agents de la collectivité aux enjeux de la transition, à travers des animations au sein des MCP, des écoles pendant le temps périscolaire ou encore lors d'évènements spécifiques.
- Associer le maximum de parties prenantes à la réalisation du plan d'actions afin de diminuer l'impact des politiques publiques et de l'activité de la collectivité sur le climat. Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre sera publié et le déploiement du plan d'actions démarrera d'ici la fin de l'année 2024
- Initier l'élaboration d'un budget vert de la collectivité et d'une analyse systémique de l'impact des politiques publiques sur les 5 engagements de développement durable identifiés dans le code de l'environnement.

AXE 2 : MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC

- Développer les e-parapheurs
- Poursuivre la digitalisation de la fonction RH (déploiement d'un SIRH, gestion électronique des dossiers individuels, système automatisé de décompte du temps de travail effectif...)
- Mettre en œuvre du logiciel de gestion interne aux Services Techniques
- Intégrer au projet ANET (Archivage numérique en Territoires) pour développer l'archivage numérique
- Equiper en matériel numérique les Maisons Communales de Proximité afin de proposer aux administrés une e-administration de proximité
- Mettre en place des sessions de sensibilisation des agents aux enjeux climatiques (à travers la Fresque du Climat en particulier)
- Développer un plan de formation permettant l'intégration par tous les agents des enjeux du développement durable dans le cadre de leurs missions, avec un focus particulier sur certains métiers, en particulier pour les directions des services techniques (routes, logistique, environnement), de la restauration collective...
- Poursuivre la déclinaison opérationnelle de la politique RH, dans un esprit de co-construction et de dialogue avec les représentants du personnel, en progressant sur la digitalisation de la fonction RH
- Organiser de sessions de formation au tri pour les agents de la collectivité en lien avec la CIVIS et équiper les services pour sa mise en œuvre opérationnelle

→ Réaliser un diagnostic sur la gestion des déchets générés par l'activité de la commune (dans l'administration mais également au niveau des équipements communaux et sur la voie publique) et élaboration d'un plan d'actions pour leur réduction et leur tri (installation de poubelles...), en lien avec les partenaires (CIVIS, ILEVA...).

→ Co-construire une charte de la collectivité éco-responsable intégrant un plan d'actions et des indicateurs de suivi

→ Etendre la mise en place des bio composteurs dans les écoles au regard des retours d'expérience de l'expérimentation, et poursuivre la sensibilisation et la formations des agents dans les écoles, comme des élèves à travers des animations spécifiques

→ Définir un cadre pour l'organisation éco-responsable des manifestations communales

→ Inciter les agents au covoiturage et/ou aux modes de déplacements doux, dans le cadre de leurs missions mais également sur leurs trajets domicile-travail

→ Initier la réflexion sur un SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables), le seuil du volume de marchés publics portant obligation d'en adopter un sera en effet probablement atteint avec le lancement des marchés de travaux du NPNRU

→ Progresser sur la définition des produits à commander : papiers recyclés, fournitures à base de produits recyclés, produits d'entretiens respectueux de l'environnement, ...

→ Poursuivre le montage de nouveaux projets afin de faciliter leur financement, en particulier sur les thématiques suivantes :

- Modernisation de l'éclairage public

- Renaturation des espaces urbains

- Rénovation énergétique des bâtiments publics (et en particulier le groupe scolaire Plateau Goyave).

AXE 3 : ENJEUX DE LA TRANSITION

→ Rénovation énergétique :

- lancer les travaux sur le groupe scolaire Plateau Goyave et l'école Ambroise Vollard

- réaliser les travaux d'étanchéité dans plusieurs écoles de Saint-Louis et de La Rivière

- améliorer le confort thermique des écoles avec l'installation généralisée des brasseurs d'air

- poursuivre les études pour la rénovation du bâtiment Hyppolite Foucque seront poursuivies

- engager une réflexion sur la végétalisation et la dé bétonisation des cours d'écoles

→ Optimisation des consommations :

- poursuivre le relamping de bâtiments publics en éclairage basse consommation

- élaborer un plan d'actions anti-gaspillage sur les fluides

- installer des dispositifs de sous comptage spécifiques pour un suivi en temps réel des consommations

- installer les LED d'éclairage public acquis en 2023 en complément de l'opération de relamping du SIDELEC.

- mettre en place 8 luminaires solaires supplémentaires sur le site de la RHI Pont-Neuf, pour compléter les installations de 2023 afin de rendre plus efficace l'éclairage sur la Promenade du Sacré Cœur

- le SIDELEC devrait également procéder à la rénovation de l'éclairage sportif de 6 sites (Complexes sportifs Théophile HOARAU et Roches Maigres, Terrains de football DALLEAU au Gol SAINT-LOUIS, des Makes et de bassin Verval, Stade Ludovic VIADÈRE à LA RIVIÈRE), permettant la mise en place d'équipements plus économes.

- acquérir des équipements plus économes en énergie pour la cuisine centrale

→ Production électrique :

- équiper une école supplémentaire (Paul Salomon 2) devrait être équipée en panneaux photovoltaïques

- réaliser en lien avec le SIDELEC, une analyse du potentiel d'installation de panneaux sur le bâti communal

- définir les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables sur le territoire de la commune

- intégrer des préconisations spécifiques dans le cadre de la révision du PLU pour faciliter l'installation de centrales photovoltaïques en milieu artificialisé

- installer des bornes de recharge de véhicules électriques couplées à de la production photovoltaïque lors des opérations de rénovation des bâtiments communaux (Hyppolite Foucque, Mairie annexe de La Rivière, police municipale...)

→ PLU :

- poursuivre la concertation sur le PADD du PLU avec pour objectif un débat au Conseil Municipal lors du 1er semestre

- poursuivre les études sur les aspects réglementaires (AOP, règlement et zonage,...).

- travailler sur les fondements d'un PLU responsable qui permette de bâtir un aménagement du territoire résilient (nature ville, gestion des eaux pluviales, recyclage foncier, ...).

- suivre activement la procédure de modification simplifiée du SCOT et la révision du Schéma d'aménagement Régional afin de garantir la bonne intégration des orientations du projet de territoire communal.

→ NPNRU : démarrer les premiers travaux tout en poursuivant les études sur les projets plus complexes.

→ PAEN : finaliser le pré-projet

→ Action Cœur de Ville :

- recruter un.e directeur.rice de projet,

- finaliser la convention avec les partenaires et lancer les études complémentaires,

- réaliser les premières actions d'amélioration du cadre de vie (renaturation des espaces, installation de corbeilles, installation de toilettes publiques,...)

- poursuivre le process de sélection dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sur le site de l'ancienne école des sœurs pour ce premier projet structurant qui vise à donner un nouvel élan au le centre-ville

- initier les études autour du site O'Baradiar pour engager sa restructuration

Ces actions ont pour but de redynamiser le centre-ville de Saint-Louis afin de rétablir l'attractivité des commerces de proximité, aujourd'hui en forte concurrence avec les ZAC.

→ Poursuivre les études engagées sur les autres projets d'aménagement, afin de permettre aux habitants de Saint-Louis et de la Rivière de bénéficier d'espaces publics de proximité :

- Parc paysager de Verval : ce projet vise à valoriser le patrimoine historique du « canal des Aloes » sur le site remarquable du Verval en bâtissant un espace de loisirs & de détente (aire de jeux, parcours de santé, aire de pique-nique, belvédères...) dans un environnement naturel.

- Place des fêtes à La Rivière : l'objectif est de créer une centralité urbaine reliant le parvis de l'église au collège et d'optimiser l'espace afin de concilier développement économique, activités liées au boulo-drome, création d'aire de jeux et d'un théâtre de plein air et des stationnements.

- Parcours de santé entre l'aqueduc du Gol et l'entrée de Ville : il s'agit de valoriser le patrimoine historique et naturel pour offrir aux habitants des espaces de respiration et de déambulation. En lien avec les projets à proximité (requalification des 3 Ravines, itinéraires cyclables, NPNRU), une étude de faisabilité et des échanges avec les propriétaires seront lancés.

- Réhabilitation du parc et esplanade de Moulin Maïs : ce site historique qui accueille des manifestations autour de la tradition créole (baptême couteaux, Fet Kaf etc) fera l'objet d'une étude d'aménagement des espaces extérieurs en 2024.

→ Eco-quartier :

- consolider le diagnostic pour bâtir une stratégie d'aménagement partagée avec l'ensemble des partenaires

- identifier les acteurs et les mobiliser au travers de la mise en place de la gouvernance de projet

- améliorer la connaissance des risques sur le secteur et proposer les solutions techniques les mieux appropriées, en particulier à travers l'étude qui sera financée par la CIVIS sur cette problématique

→ Lancer une réflexion globale sur l'adaptation de notre Ville au dérèglement climatique en :

- associant les habitants dans le cadre de la concertation sur le projet de territoire et le PLU

- mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire afin d'agir de concert pour bâtir un territoire résilient (lancement d'un schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales par la CIVIS,...)

→ Suivre le lancement par la CIVIS de deux études :

- une première avec le CEREMA pour compiler les données existantes sur les risques dans la zone (inondation, submersion...) dans le but de bâtir un schéma intégré de gestion des risques

- une seconde en lien avec le BRGM pour déterminer l'opportunité d'un système de protection contre la houle (en étudiant en particulier les systèmes de brise houle mais pas uniquement)

→ Renforcer le contrôle de l'installation des puisards par la police de l'urbanisme

→ Finaliser le schéma directeur vélo, entrée en phase opérationnelle ou pré-opérationnelle notamment en ce qui concerne le Chemin Larré, poursuivre la démarche de réponse aux appels à projets afin de maximiser les cofinancements sur les actions et l'ingénierie de projet

→ Lancer les études concernant la réalisation d'une passerelle piétonne et cycle permettant de connecter le quartier Bois de Bèfles Cocos et Plateau Goyaves afin notamment de sécuriser les déplacements des collégiens

- Finaliser l'étude itinéraire touristique et démarrer les travaux, et en particulier la réhabilitation de l'ancien pont de chemin de fer qui débutera au 1^{er} semestre 2024 pour se terminer en fin d'année
- Suivre le lancement par la CIVIS des études d'extension du TCSP sur le quartier du Gol
- Equiper les agents qui le souhaitent en vélo de service à assistance électrique

AXE 4 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Accélérer les opérations de plantation du Plan 1 million d'arbres, et démarrage de la production de plantes endémiques grâce à la construction de la pépinière communale au lieu-dit « La Citrouille »
- Participer à la réflexion sur la renaturation du centre-ville initiée par la CIVIS à travers le lancement d'une étude, mais également à travers les opérations du programme Action Cœur de Ville
- Développer des opérations d'embellissement avec une attention particulière sur les parcs et jardins
- Réaliser une reconnaissance des sentiers communaux non aménagés et non entretenus pour lancer des chantiers d'insertion en lien avec le service vie associative et le Département (sentiers des Goyaves à la Plaine des Makes, Canal des Aloès à La Rivière, Fleurs Jaunes à Camarons,...)
- Organiser des opérations de collecte de déchets dans les quartiers (déchettes mobiles)
- Mettre en œuvre les moyens de surveillance de la brigade Environnement (caméras...)
- Renforcer le partenariat de coordination des interventions conjointes entre les Brigades de l'Environnement intercommunale et celle de la Ville mais également avec les services de Gendarmerie
- Organiser des campagnes de sensibilisation et des collectes spécifiques en collaboration avec la CIVIS (batteries, ...)
- Mettre en œuvre le plan d'actions CITEO en partenariat avec la CIVIS, visant notamment à l'installation de poubelles dans les rues du centre-ville et sur les espaces publics (aires de pique-nique, aménagements sportifs, aires de jeux,...)
- Lancer de nouveaux chantiers d'insertion visant à la maîtrise des EEE, en particulier un chantier aux Makes, mais également sur Verval afin de valoriser le site patrimonial du Canal des Aloès, ainsi qu'au Petit Serré
- Mettre en œuvre le projet présenté auprès de l'IUCN en partenariat avec le Parc National afin de permettre la restauration écologique d'une parcelle communale à proximité de l'observatoire des Makes, afin d'éliminer les EEE sur la zone définie, ainsi que la replantation participative de plantes endémiques
- Eliminer les Tulipiers du Gabon au niveau du Parc de la Maison Communale de Proximité du Petit Serré dans le cadre du partenariat avec l'association AVE2M. Une sensibilisation du personnel communal à la lutte contre les EEE pourra également être menée, afin de poursuivre la localisation et l'élimination de ces espèces sur les espaces publics
- Evaluer la pertinence de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (financement par l'Office Français de la Biodiversité)
- Poursuivre les actions des Jours de la Nuit avec une sensibilisation et une valorisation spécifique des associations sportives
- Valoriser le sentié Fah'Âme (finalisation des aménagements & organisation d'un trail)
- Finaliser et signer de la convention Parc National/Commune de Saint-Louis

→ Poursuivre le partenariat avec la CIVIS et le Conservatoire du Littoral pour définir un plan de gestion pour l'Etang du Gol, et organiser le festival ornithologique

AXE 5 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS ET LES TERRITOIRES

→ Mettre en travaux l'ensemble des PAP en cours d'études :

- Aménagement de l'espace à l'arrière de la MCP aux Canots
- Aire de jeux à Grand Serré
- Création d'une aire de jeux multi-générationnelle à Plateau Goyaves
- Sécurisation des abords de l'école Alcide Baret à Gol les Hauts
- Aménagement d'une aire de jeux à Maison Rouge - Aménagement d'une aire de jeux et street workout à Bellevue

- Aménagement du parking de l'école en espaces multi-activités de loisirs à Tapage

→ Le cas échéant, identifier les besoins supplémentaires en MCP pour les quartiers non pourvus

→ Rénover et moderniser des MCP, avec en priorité les structures sur les quartiers de Bellevue, Tapage, Canots, Petit-Serré, les Makes et la Chapelle

→ Réhabiliter la MCP de l'Etang dans une logique plus globale d'aménagement des espaces publics du quartier, incluant le site de l'ancien aquaglis. Il sera question de recréer un espace d'activités polyvalent, moderne, accessible à tous les habitants du quartier et des visiteurs.

→ Lancer la seconde phase de réhabilitation de la MCP du Gol, soutenue par les fonds de l'ANRU. Cette modernisation permettra de créer un nouveau « carrefour » d'échanges en redéfinissant les contours de la MCP et son articulation avec la maison de projet du Gol.

→ Initier les études pour la construction de nouvelles MCP à Ilet Furcy, Plateau Maison Rouge ainsi qu'au Ruisseau afin d'étoffer l'offre de services de proximité sur ces quartiers

→ Lancer la phase opérationnelle de la numérisation des MCP. En effet après une phase de rattrapage en termes d'adressage et d'éligibilité à la fibre, ces sites communaux vont pouvoir être raccordés à un réseau internet haut débit et ainsi proposer aux administrés une e-administration de proximité.

→ Doter ces lieux de vie en équipements et mobiliers, afin de permettre des conditions d'accueil plus favorables à la pratique de certaines activités. Cette modernisation des moyens matériels devra s'accompagner d'une pérennisation et d'un développement quant au déploiement de personnel de proximité (ambassadeurs, animateurs de MCP, agents d'accueil).

→ Poursuivre les CPC avec une dimension plus accentuée en termes de modes de participation citoyenne : organisation de temps de valorisation et de regroupement des conseillers citoyens, développement de l'engagement citoyen (jeux intercitoyens, participation au conseil municipal, rencontres/échanges/formation auprès d'organismes et structures professionnels...), etc.

→ Poursuivre la programmation du Contrat de Ville 2024 dans les mêmes modalités que les années précédentes tout en préparant de la prochaine contractualisation qui devra être effective dès janvier

→ Poursuivre le déploiement du dispositif Cité Educative sur le territoire en faisant appel à de nouveaux porteurs de projets en capacité de répondre aux besoins d'animation, en particulier en lien avec les enjeux de la transition

→ Finaliser le projet d'hébergement d'urgence avec la SODEGIS

AXE 6 : DEVELOPPEMENT DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

- Affiner la feuille de route en lançant les études complémentaires nécessaires à sa validation
- Définir un plan d'action sur les filières et le foncier économique en partenariat étroit avec la CIVIS et les acteurs privés
- Planifier la stratégie économique au travers du Plan d'Action Foncière Intercommunal en partenariat avec la CIVIS mais aussi dans la rédaction du projet de territoire en cours dans le cadre de la révision du PLU communal
- Poursuivre les actions de la cité de l'Emploi avec en particulier l'organisation d'un Cité Tour permettant la découverte des entreprises de la recyclerie/ressourcerie
- Activer le dispositif « Quartiers Productifs » afin d'identifier les fonciers disponibles pour créer de nouvelles zones d'activités économiques
- Poursuivre les études engagées en 2023 sur les ZAE
- Poursuivre les études relatives à la nouvelle Charte Agricole
- Lancer un diagnostic territorial des ressources et besoins du territoire en matière de production et consommation alimentaire locale, préalable à la définition du projet alimentaire territorial, associée à l'étude sur la mise en place d'un Agripôle.
- Déployer les "ti marché passion", véritable outil d'animation et de développement dans les quartiers des Hauts en valorisant pleinement la richesse et la diversité des productions des terroirs
- Poursuivre le soutien à l'écoulement agricole à travers l'organisation des marchés forains, mais également l'identification de nouveaux circuits de vente (à travers Quartiers Productifs par exemple)

AXE 7 : EDUCATION ET SENSIBILISATION ECO-CITOYENNE DANS LES ECOLES ET LES QUARTIERS

- Proposer dans le cadre des activités périscolaires/mercredi jeunesse/centre aéré/animations pour les jeunes, des animations spécifiques en lien avec les enjeux de la transition
- Accompagner les écoles dans leurs projets NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble), visant à améliorer le cadre de vie, en travaillant en particulier sur une désimperméabilisation des cours.
- Permettre le déploiement d'animations en lien avec les enjeux de la transition au niveau des MCP ou dans le cadre des actions contrat de ville
- Poursuivre le partenariat avec la CIVIS pour les sensibilisations liées à la gestion des déchets
- Organiser la première Fête de l'ornithologie sur le site de l'Etang, en mettant en valeur ce patrimoine naturel exceptionnel
- Participer à des actions phares (semaine du développement durable, semaine de réduction des déchets...)
- Poursuivre les échanges engagés avec la CIVIS au sujet de l'errance animale pour apporter une réponse adaptée aux enjeux du territoire